Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 135 (2021)

Artikel: Lorsque la modestie s'impose : les armoiries Rochat

Autor: Rochat, Loïc

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-919558

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lorsque la modestie s'impose : les armoiries Rochat

Loïc Rochat
avec la participation de Nicolas Vernot

Quelles sont les vraies armoiries des Rochat ? Voilà une question qui revient fréquemment. Dans la plaquette historique émise en août 1980 à l'occasion des fêtes du 500e anniversaire des Rochat à L'Abbaye, Rémy Rochat[1] observe que « beaucoup se sont [...] penchés sur les armoiries Rochat. Mais peu ont vraiment cherché à découvrir tous les éléments permettant une approche sérieuse de la question »[2]. Dès 1977, dans sa brochure intitulée *Rochat*, Jean-Daniel Pellet avait averti que « le blason est un terrain très mouvant sur lequel il ne faut s'aventurer qu'avec de grandes précautions »[3].

A ce titre, le dossier des armoiries des Rochat est particulièrement complexe : en effet, les principaux armoriaux du canton de Vaud attribuent quelque onze blasons parfois fort différents aux Rochat, dont pas moins de quatre dans *l'Armorial vaudois (1936–1996)*[4] de François Jacques Rappard ! Comment expliquer une telle profusion, puisque tous les Rochat descendent d'un même ancêtre et appartiennent donc à la même famille ?

Tout serait plus simple si l'on connaissait des armoiries pour Vinet Rochat, l'ancêtre commun... Lorsqu'il se préoccupe de sa sépulture auprès de l'abbé de Joux en 1485, Vinet obtient de ce dernier le droit d'être inhumé à l'intérieur de l'abbatiale et de faire poser une « pierre peinte » :

> « de telle sorte que ledit maître Vinet puisse poser ou faire poser une grande dalle qu'il fera graver et peindre ; et en outre, au bas du pilier, il pourra confectionner un chaudron de métal pour renfermer l'eau bénite »[5].

Malheureusement, ce document ne décrit pas ce qui a été réellement gravé et peint sur la tombe de Vinet, aujourd'hui disparue. Dans un sens pourquoi peindre une pierre tombale en l'absence d'armoiries ? Dans tous les cas, nous ignorons si des armoiries y ont été figurées, ce qui est bien dommage : leur description aurait permis de trancher définitivement la question de la détermination des armoiries Rochat originelles. Néanmoins, la complexité du dossier héraldique Rochat constitue une formidable occasion de découvrir un patrimoine certes parfois un peu confus, mais extraordinairement riche : peu de familles disposent d'une telle documentation ! Aussi ce chapitre se propose-t-il de retracer l'histoire de ces différentes armoiries ainsi que de leurs variantes, et d'en évaluer la légitimité historique. Cette démarche analytique s'appuie sur un inventaire de l'ensemble de la production héraldique, à la fois écrite et iconographique, qu'il nous a été donné de recenser depuis plus de vingt ans. Afin d'élargir la réflexion, une collaboration transfrontalière a été opérée ici avec le Comtois Nicolas Vernot, docteur en histoire et secrétaire général de l'Académie internationale d'héraldique. Ce spécialiste reconnu de l'histoire des armoiries, emblèmes, signes et symboles, a enrichi ce chapitre de multiples apports héraldiques, iconographiques et symboliques qui permettent de mieux éclairer et comprendre la saga héraldique des Rochat. Par cette approche croisée, nous espérons mettre fin à la confusion qui règne en la matière et obtenir l'assentiment du lecteur au sujet des armoiries les mieux qualifiées pour représenter la famille Rochat dans son ensemble.

[1] Rémy Jules Rochat (-Valceschini), fils de Gaston Jules Rochat et de Lina née Glauser.

[2] Rochat, Rémy, *Notice historique sur la famille Rochat : publiée à l'occasion du 500e anniversaire de l'arrivée de Vinet Rochat et de ses trois fils en Suisse,* [S.l.] : [s.n.], 1980 (Lausanne : Impr. Couchoud), p. 59.

[3] Pellet, Jean-Daniel, *Rochat*, Lausanne : Editions Piantanida, 1977, [p. 35].

[4] Rappard, François J., *Armorial vaudois, (1936–1996) : blasonnements et illustrations des armoiries de familles vaudoises qui ont été complétées, modifiées, où {sic} créées depuis 1936, Genève : Slatkine, 1996, p. 90, 112.*

[5] ACV, C X c 582 (verso) : « ita quod ipse magister Vionetus possit ponere seu poni facere unum magnum lapidem et eum describi et depingi facere ac eciam infra pilare possit facere unum choudronum de mitallo ad tenendam aquam benedictam ».

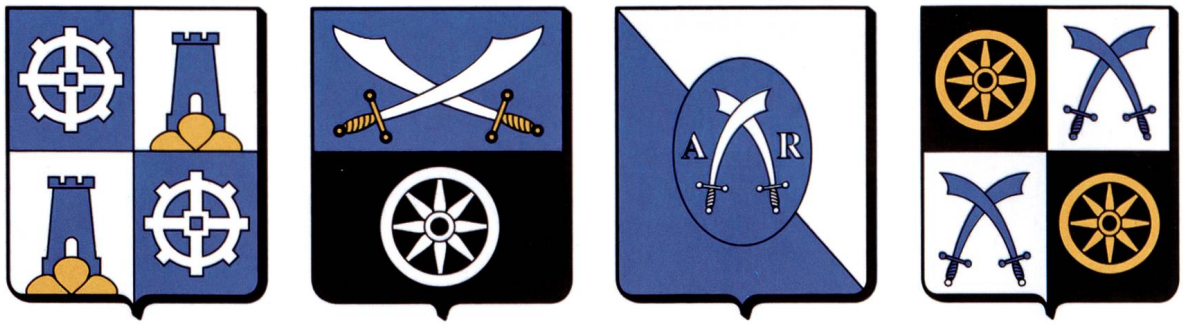

Rochat *Mont-la-Ville* — **Rochat 3** *L'Abbaye* — **Rochat 4** *Val de Joux* — **Rochat 5** *Val de Joux*

Fig. 1. Rappard, François J., *Armorial vaudois 1936–1996*, p. 112 : les quatre blasons présentés dans cet armorial pour la famille Rochat compliquent la recherche du néophyte qui risque d'opérer un choix peu cohérent. Cet armorial ne cite que les nouveautés apparues depuis 1936.

Le 500e anniversaire, une occasion de soulever le problème

Lors des fêtes du 500e anniversaire de la venue de Vinet Rochat à la Vallée de Joux, toute la documentation, papier à lettre, enveloppes, invitations, ainsi que les articles souvenirs comme les verres à vin ou les autocollants, furent frappés du logo de l'événement, formé de deux écus accolés[6]. Ces « souvenirs » sont aujourd'hui conservés dans les archives des familles et ne cessent de ressortir. Mais pourquoi deux écus pour une seule famille ?

Fig. 2. Logo officiel du 500e anniversaire des Rochat, L'Abbaye, les 1–2–3 août 1980.

Ce logo est révélateur du refus du comité de trancher en faveur d'un écu particulier. Un premier projet avait été présenté le 29 juin 1978 au comité du 500e par Pierre Rochat (1928–1986), qui ne put le finaliser pour raisons de santé. La réalisation finale est l'œuvre de Charles Décoppet (1916–2009), qui avait par ailleurs peint les blasons des familles de L'Abbaye dans la grande salle du Pont en 1975.

La question des armoiries est apparue très vite dans les discussions du Comité d'organisation du 500e. Après sa séance du 12 mai 1978, le Comité soumet aux Archives cantonales vaudoises la question ambiguë des deux écus, espérant ainsi une prise de décision formelle et contraignante de l'administration :

> « Nous avons longuement discuté du problème, ce qui nous a amené à vous faire la demande suivante : y aurait-il la possibilité d'officialiser l'écu « de sable à la roue d'or » et de le considérer dès lors comme seconde armoirie officielle de la famille Rochat ? Ce fait trancherait fort heureusement un très long débat et nous permettrait en toute bonne conscience d'utiliser la roue pour notre 500ème »[7].

Dans sa réponse du 19 mai 1978, Olivier Dessemontet, directeur des Archives cantonales vaudoises, n'impose aucun diktat au Comité, à qui il renvoie la balle en invitant la famille à se prononcer elle-même sur la question :

> « Nous pensons que c'est votre famille elle-même qui devrait décider une fois pour toutes démocratiquement [...] s'il faut écarter une variante au profit d'une autre ou s'il faut laisser les Rochat libres de porter la variante qui plaît le mieux à leurs yeux »[8].

[6] ACV, PP 938/41 (papier et enveloppe à en-tête, papillons d'invitation, bulletin d'inscription, bulletin de commande, autocollant, badge, bon, etc.).

[7] ACV, K XIII 71 A 74, lettre du 19 mai 1978.

[8] ACV, K XIII 71 B/40/1, n°266, p. 2.

Faute de l'expertise et du soutien espérés, le Comité a préféré ne pas trancher ni favoriser un blason par rapport à l'autre avant les fêtes de 1980[9]. Lors de sa séance du 30 mai 1978, le Comité prévoit la distribution d'un questionnaire à tous les Rochat afin de « définir si l'on en inscrit une ou deux [armoiries] à partir du 500e » [10]. Ce sondage n'a finalement pas eu lieu, ce qui explique pourquoi la communication visuelle liée à cet événement majeur dans l'histoire de la famille n'a pas clarifié une situation qui en avait pourtant bien besoin.

La confusion va encore s'aggraver par la suite. Dans son chapitre consacré aux armoiries, la plaquette historique publiée pour l'occasion et très largement distribuée, stipulait que :

> « Pour l'avenir il conviendrait de fixer définitivement comme armoiries de notre famille, c'est du moins ce que nous proposons [...] : « de sable à la roue d'or de huit rayons »[11].

Cependant, après les fêtes, le Comité dépose officiellement le logo au double écu auprès des Archives cantonales en précisant dans sa lettre du 12 mars 1981 que :

> « Le comité prend la décision suivante : il reconnaît pour armoiries officielles de la famille Rochat : Les cimeterres tels qu'ils sont présentés dans l'armorial ; La roue, telle qu'elle a été utilisée pour la confection des armoiries jumelées de la fête et dont nous joignons un exemplaire »[12].

Jean-Pierre Chapuisat, successeur de M. Dessemontet à la tête des Archives cantonales vaudoises, répond qu'il prend « bonne note de la décision des Rochat d'user des deux armoiries vénérables sans distinction »[13]. Il ajoute encore « qu'elles sont aussi jolies l'une que l'autre, même si elles évoquent des supplices peu agréables », interprétation symbolique complètement étrangère à ces écus, comme nous le verrons plus loin.

Les fêtes de 1980 auront marqué plus d'une génération par leur organisation, leur ampleur et leur succès. Sur le plan héraldique, il convient de saluer cette tentative de clarification des armoiries, étape précieuse qui nous permet aujourd'hui de poursuivre la réflexion. En effet, la question est bien plus complexe qu'un simple duel entre une roue et des cimeterres car les armoiries Rochat ont connu un grand nombre de variantes, qui toutes n'ont pas la même légitimité historique. Remettant à plat la question, ce chapitre présente une synthèse étayée destinée à constituer une solide référence aussi bien pour les générations futures de la famille que pour les services d'archives, les bibliothèques et les artistes héraldistes sollicités à ce sujet.

Origine, rôle, transmission et protection du blason

L'*héraldique* est la science qui étudie le *blason*, terme couramment employé comme synonyme d'*armoiries*[14]. Nées dans la haute aristocratie au cours du XIIe siècle, les armoiries mettent en image un discours sur la lignée qui permet aux dynasties en cours de structuration d'asseoir leur autorité en tant que classes dominantes[15]. Esthétiques et prestigieuses, les armoiries séduisent progressivement un nombre toujours plus large de composantes de la société médiévale : petite noblesse, femmes, membres du clergé mais aussi, au-delà des cercles nobles, un certain nombre de familles plus ou moins notables : agents du pouvoir, élites urbaines ou rurales, artisans ou paysans aisés qui trouvent dans l'héraldique un moyen d'énoncer, au sein des communautés où ils évoluent, leur identité individuelle, familiale, professionnelle, voire spirituelle... au moyen d'images colorées qui agrémentent leurs sceaux, leurs demeures et leurs biens. En Suisse comme dans la plupart des pays d'Europe, aucune loi n'est jamais venue limiter le port des armoiries à la noblesse[16].

La Suisse est le pays d'Europe où la proportion de familles dotées d'armoiries est aujourd'hui la plus importante. Le phénomène est ancien : même si l'on observe des différences d'un endroit à l'autre de l'espace helvétique, les

[9] Rochat, Rémy, *Notice historique..., op. cit.*, p. 62.

[10] ACV, PP 938/51, PV du 30 mai 1978, pt. 2.2 : Armoiries, décision.

[11] Rochat, Rémy, *Notice historique..., op. cit.*, p. 62.

[12] ACV, K XIII 71 A 80 (lettre du 12 mars 1980).

[13] ACV, K XIII 71 B 43/1, n°248 (lettre du 19 mars 1981).

[14] En principe, les spécialistes tels que Michel Pastoureau préconisent d'employer le mot « blason » pour désigner l'ensemble des règles, termes et figures héraldiques, tandis qu'« armoiries » renverrait plus particulièrement aux emblèmes visuels résultant de l'application du blason (Pastoureau, Michel, *Traité d'héraldique*, Paris : Picard, 1979, 366 p., p. 13). Dans le langage courant, « blason » et « armoiries » sont synonymes, usage que nous avons suivi ici.

[15] Nieus, Jean-François, « L'invention des armoiries en contexte. Haute aristocratie, identités familiales et culture chevaleresque entre France et Angleterre (1100–1160) », in *Journal des savants*, 2017, n° 1, p. 93–155.

[16] Pastoureau, Michel, *Traité d'héraldique, op. cit.*, p. 11. Galbreath, Donald Lindsay, *Manuel du blason*, Lausanne : Ed. Spes, 1977, p. 43.

armoiries non nobles y sont particulièrement nombreuses et précoces : les premières armoiries paysannes apparaissent au XIVe siècle et se propagent au siècle suivant, du moins dans certaines régions[17]. En ce qui concerne la Vallée de Joux, les vingt armoiries recensées par Hector Golay en 1906 représentent la quasi-totalité des familles locales[18] ; elles sont pour la plupart apparues entre le XVIIe et le XVIIIe siècle. Dans les villes, les armoiries artisanales se multiplient elles aussi à partir de la fin du Moyen Age, à tel point qu'au cours de la période moderne, on peut considérer que les armoiries roturières sont, en Suisse comme en France ou en Allemagne, bien plus nombreuses que les armoiries nobles. Toutefois, en Suisse plus qu'ailleurs, deux tendances s'observent : si, comme dans les autres contrées, un certain nombre d'armoiries identifient des lignées sur plusieurs générations, notamment dans les couches supérieures de la société, il existe également un très grand nombre d'armoiries individuelles, dont la durée de vie n'excède pas celle de son propriétaire. Entre ces deux tendances, il existe également une troisième voie, particulièrement en Suisse Romande : les membres d'une même famille utilisent un emblème commun, que chacun personnalise à l'aide d'accessoires secondaires[19]. Ces emblèmes dérivent parfois de marques de maisons, marques de propriété qui, une fois placées dans un écu, deviennent des armoiries à part entière[20].

Juridiquement, le blason, qu'il désigne une famille ou un lieu, est considéré comme l'équivalent dessiné du nom propre[21]. Il constitue une propriété régulière, transmissible héréditairement et susceptible d'être acquise ou conférée.

Contrairement à ce qu'on peut lire parfois, le droit associé aux armoiries diffère de celui des marques : en effet, les marques commerciales, souvent communément désignées sous le nom de logo, sont définies visuellement par un graphisme déterminé extrêmement précis. Or, même si les armoiries sont elles aussi des emblèmes visuels, elles sont d'abord définies par leur blasonnement, c'est-à-dire la phrase qui en décrit le contenu : émaux (couleurs) et figures prenant place dans l'écu (nature, nombre, position), ainsi que les ornements extérieurs s'il y a lieu. Autrement dit, cette phrase impose la présence de certaines caractéristiques obligatoires, tout en laissant une certaine liberté à l'artiste : par exemple, l'or peut être indifféremment figuré comme du jaune ou du doré. Nous verrons plus loin comment ces directives et cette liberté ont influé sur les différentes représentations des armoiries Rochat.

En Suisse, le 1er janvier 2017, l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle inaugure une base de données mise à disposition du public sur la base de l'article 18 de la *Loi sur la protection des armoiries de la Suisse et des autres signes publics*. Cette démarche vise la protection des emblèmes nationaux mais non familiaux.

Dans le canton de Vaud, deux opérations officielles ou administratives cantonales majeures ont été menées afin de régulariser la création des armoiries :

- Dès 1921 les travaux de la Commission des armoiries communales débouchent sur l'Arrêté du 10 février 1925 relatif aux armoiries communales (mis à jour le 21 décembre 2016) soumettant toute création ou modification de blason communal à l'approbation du Conseil d'Etat[22]. Le résultat est publié dans *l'Armorial des communes vaudoises*, ce qui fait office de ratification administrative.
- En 1952 les Archives cantonales vaudoises mettent en place un fichier héraldique avec la collaboration des héraldistes vaudois. L'objectif est cette fois-ci de répertorier et contrôler les armoiries des familles vaudoises. Depuis, leur blasonnement peut être vérifié et le respect des règles héraldiques examiné. Ce fichier remplit un rôle triple : permettre l'identification d'armoiries existantes, éviter

[17] Clottu, Olivier, « L'héraldique paysanne en Suisse », in *Archives héraldiques suisses*, 1971, n° 85, p. 7–16, et, du même auteur, « Les armoiries des bourgeois, artisans et paysans en Suisse occidentale du XIVe au XVIe siècle », in Pinoteau, Hervé, Pastoureau, Michel et Popoff, Michel (dir.), *Les armoiries non nobles en Europe: XIIIe–XVIIIe s.*, Actes du IIIe colloque international d'héraldique, Académie Internationale d'Héraldique, Montmorency, 19–23 sept. 1983, Paris/Genève : Le Léopard d'or/Académie Internationale d'Héraldique, 1986, p. 21–38.

[18] Golay, Hector, *Les familles de la Vallée de Joux : leur origine et leurs armoiries,* Lausanne : Impr. G. Bridel, 1906.

[19] Clottu, Olivier, « L'héraldique paysanne en Suisse », *op.cit.*, p. 7.

[20] Galbreath, Donald Lindsay, *Manuel du blason, op. cit.*, p. 52.

[21] Dans ses considérations sur le jugement du 4 décembre 1919 dans le cas Lauterburg-Berne (ATF, vol. 45 II, p. 624/25), le Tribunal fédéral considère les armoiries de famille comme désignation analogue au nom, parmi les droits de la personne qui sont protégés selon l'art. 28 du Code civil suisse ; de même en France : « Éléments de droit héraldique français », disponibles sur www.cluaran.free.fr (consulté le 7 mars 2019).

[22] Dessemontet, Olivier, *Armorial des communes vaudoises*, publié sous les auspices du Conseil d'Etat, Lausanne : Spes, 1972, p. 9.

les erreurs de blasonnement et surtout dissuader les usurpations[23].

Si *l'Armorial des communes vaudoises* peut jouer un rôle officiel de protection, le fichier héraldique vaudois ne s'exprime que sur les blasons qui lui sont soumis. Uniquement consultatif, il n'a ni force de loi ni valeur contraignante. Ainsi, même si la transmission héréditaire des armoiries est un usage qui prévaut, chacun est libre d'abandonner ses armoiries familiales pour en adopter d'entièrement neuves. Idéalement, toute création nouvelle devrait alors observer un minimum de cohérence symbolique et surtout éviter l'usurpation. A défaut de base légale suisse en matière d'armoiries des familles, ce sont donc des recherches documentées scientifiquement qui sont censées encadrer les usages héraldiques.

En ce qui concerne les armoiries des Rochat, notre démarche s'articule en trois phases :

- Tout d'abord, une lecture analytique des armoriaux non seulement vaudois et romands mais également internationaux permettra d'établir un premier panorama héraldique familial et d'observer le niveau de récurrence des blasons attribués à la famille Rochat sur trois siècles. Le tableau ci-contre donne une vue synoptique des résultats de cette lecture.
- Ensuite, une lecture critique d'anciens travaux de recherches permettra d'éclairer sous un jour nouveau les réflexions déjà conduites sur le sujet. Ces travaux sont ceux de l'ingénieur Frédéric Rochat (1867–1940)[24] à Lausanne en 1912, du pasteur Louis-Lucien Rochat (1849–1917)[25] à Genève entre 1888 et 1914, et du juge de district Eugène Rochaz (1873–1941)[26] à Romainmôtier vers la fin des années 1930, auxquels s'ajoutent la brochure intitulée *Rochat* des éditions Piantanida (1977)[27] et la plaquette du 500e anniversaire (1980)[28]. Mise en relation avec les écrits des frères Rochet (1808), cette documentation interne permet de cerner comment la question des armoiries a été perçue et débattue au sein de la famille.
- Enfin, une remise en perspective générale de cette littérature héraldique prenant en compte l'ensemble des armoiries utilisées par les Rochat, mais aussi, plus largement, les sources qui permettent d'en comprendre la portée symbolique.

Croisant les regards internes et externes, cette approche inédite devrait permettre de répondre de manière étayée à la délicate question de la légitimité des différentes armoiries Rochat parvenues jusqu'à nous.

Panorama héraldique familial

La consultation exhaustive des armoriaux attribuant un blason aux Rochat permet de constituer deux groupes :

- celui des « blasons courants », qui prétendent, de manière plus ou moins fondée, représenter la famille Rochat dans son ensemble ;
- celui des « variantes isolées », dont la portée ne dépasse guère la dimension individuelle.

Le premier groupe est composé de trois blasons relativement anciens et fréquemment cités. Le second groupe réunit une quantité de variantes peu diffusées et qui ont leur histoire propre.

[23] https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/archives-cantonales/venir-et-faire-une-recherche-aux-archives-cantonales-vaudoises/heraldique (consulté le 7 mars 2019).

[24] Frédéric Guillaume Dorville Rochat (-Mercier), fils d'Alfred Rochat et de Rosalie née Rossier.

[25] Louis-Lucien Rochat, fils d'Henri Moïse Samuel Rochat et d'Adélaïde Isaline née Heunisch.

[26] Eugène Paul Rodolphe Rochaz, fils de Charles David Eugène Rochaz et de Louise née Jaquet.

[27] Pellet, Jean-Daniel, *Rochat, op. cit.*

[28] Rochat, Rémy, *Notice historique…, op. cit.*

Blasons de la famille Rochat, *tableau synoptique des armoriaux* :

	Ce tableau présente, dans l'ordre chronologique, une vue générale des citations de blasons attribués à la famille Rochat dans les armoriaux principaux. Il permet d'observer que le blason « de sable à la roue d'or » est mentionné quasi systématiquement (11/14) ce qui n'est pas le cas des blasons « aux cimeterres » (4/14) et à la « croix bourdonnée de gueules » (6/14).				Variantes
1	GATSCHET, Niklaus, « Armorial du Pays de Vaud », in *Wappenbuch des alten und neuen Adels der Schweiz*, 1799, tome 1, f°62.	×			
2	MANDROT, Alphonse de, *Armorial historique du Pays de Vaud*. 2e édition, Lausanne : Rouge et Dubois, 1880, pp. 24, 30.	×		×	
3	RIETSTAP, Jean-Baptiste, *Armorial général*, précédé d'un Dictionnaire des termes du blason, Gouda : Van Goor Zonn, 1887, vol. 2, p. 584.	×			
4	DUMONT, Charles-Philippe, Armorial général de Suisse Romande (1830–1893), non publié, ACV, P SVG H 26, p. 231, registre d'onglets manuscrit in-4° de 350 pages renfermant plus de 6000 écus.	×		×	×
5	GOLAY, Hector, « Armoiries des anciennes familles de la Vallée de Joux », in *Les familles de la Vallée de Joux, leur origine et leurs armoiries*, Lausanne : Georges Bridel & Co., 1906.	×			
6	GALBREATH, Donald Lindsay, *Armorial vaudois*, Baugy sur Clarens : [Chez l'auteur], 1936, vol. 2, pp. 591–592.	×	×	×	×
7	JOUGLA DE MORENAS, Henri, *Grand Armorial de France*, Paris : Société du Grand Armorial de France (éd.), 1949, vol. 6, p. 24.	×			
8	Armorial des familles du canton de Vaud, de la Corporation des artistes héraldistes suisses, non publié, 1952, ACV, PP 458/2, onglet Vaud, planche 33.				×
9	Fichier héraldique vaudois des Archives cantonales vaudoises, dès 1952. [Destiné à enregistrer et vérifier les nouvelles armoiries créées pour des familles vaudoises ; *cf.* n°13 ci-dessous.]	×	×	×	×
10	MAILLET, Louis, Archives héraldiques venogiennes, collection d'armoiries dessinées non éditées, répertoriées dans douze cahiers : ACV, PP 472/32.	×	×	×	×
11	DUMONT, Eugène-Louis, *Armorial genevois*, Genève : Atar, 1961, p. 370. [et 1977, nouvelle édition revue et augmentée, Genève : Slatkine, p. 370]	×			
12	RAPPARD, François Jacques, *Heraldica Helvetica*, Genève : MRO, 1993, vol. 1, p. 324, vol. 2, ill.	×	×	×	×
13	RAPPARD, François Jacques, *Armorial vaudois 1936–1996 : blasonnements et illustrations des armoiries de familles vaudoises qui ont été complétées, modifiées, ou créées depuis 1936*, Genève : Slatkine, 1996, pp. 90, 112. [*cf.* n°9 ci-dessus.]				×
14	DELEDEVANT, Henri et HENRIOUD, Marc, *Le Livre d'or des familles vaudoises, répertoire général des familles possédant un droit de bourgeoisie dans le canton de Vaud*, Genève: Slatkine, 1979, (1ère éd. 1923), pp. 345–6. [Ndlr : ce n'est pas un armorial]	×		×	

L'analyse du premier groupe permet de retenir les trois blasons « courants » suivants :

Blasonnements	Citations
« de sable à la roue d'or »	11
« d'or à la croix bourdonnée[29] de gueules, au chef d'azur à l'étoile d'or »	6
« d'azur aux cimeterres d'argent en sautoir »	4

Le blason « de sable à la roue d'or » est cité quasi systématiquement, sauf dans *l'Armorial des familles du canton de Vaud, de la Corporation des artistes héraldistes suisses,* ce qui s'explique par le fait que ce recueil a pour objectif essentiel de compiler les armoiries attribuées au XXe siècle par un cercle d'héraldistes romands à leurs clients. De même, le complément à *l'Armorial vaudois* de François Jacques Rappard (1996) se limite à signaler les nouveautés apparues après 1936.

[29] Ou « pommetée ». Dans la présente étude, le terme « bourdonnée » est utilisé systématiquement, sauf lorsqu'il est extrait d'une citation.

Chronologiquement, les cinq plus anciens armoriaux consultés s'accordent à attribuer le blason « de sable à la roue d'or » aux Rochat. Datant de 1799, la plus ancienne occurrence apparaît dans *l'Armorial du Pays de Vaud* que le bailli bernois Niklaus Gatschet (1736–1817) inclut dans son *Wappenbuch des alten und neuen Adels der Schweiz*[30]. Presque un siècle plus tard, la seconde édition de l'*Armorial historique du Pays de Vaud* (1880) d'Alphonse de Mandrot (1814–1882) présente ce même blason, auquel il adjoint la variante « d'or à la croix bourdonnée de gueules, au chef d'azur à l'étoile d'or ». Viennent ensuite le néerlandais Jean-Baptiste Rietstap (1828–1891) qui décrit les armoiries de plus de 110 000 familles d'Europe, dont l'écu à la roue pour les Rochat dans son second volume de *l'Armorial général* publié à Gouda en 1887[31] ; puis, Charles-Philippe Dumont (1803–1893) dans *l'Armorial général de Suisse Romande* (1830–1893)[32], et Hector Golay (1840–1915) dans *Les familles de la Vallée de Joux, leur origine et leurs armoiries* (1906)[33]. Dumont présente également le blason « d'or à la croix bourdonnée de gueules, au chef d'azur à l'étoile d'or » et quelques variantes parallèlement à l'écu à la roue.

Fig. 3. Gatschet, Niklaus, « Armorial du Pays de Vaud », in Wappenbuch des alten und neuen Adels der Schweiz, 1799, Burgerbibliothek Bern, MSS. Hist. Helv. XIV 58, page de titre.

[30] GATSCHET, Niklaus, « Armorial du Pays de Vaud », in Wappenbuch des alten und neuen Adels der Schweiz, 1799, Bürgerbibliothek Bern, MSS. Hist. Helv. XIV 58, f° 62.

[31] RIETSTAP, Jean-Baptiste, *Armorial général, précédé d'un Dictionnaire des termes du blason,* Gouda : Van Goor Zonn, 1887, p. 584. La première édition de *l'Armorial général* en 1861 ne contenait aucune mention sur les Rochat, à la p. 885 (lettre Robin-Roche).

[32] DUMONT, Charles-Philippe, Armorial général de Suisse Romande (1830–1893), non publié, ACV, P SVG H 26, p. 231, registre d'onglets manuscrit in-4° de 350 pages renfermant plus de 6000 écus.

[33] GOLAY, Hector, « Armoiries des anciennes familles de la Vallée de Joux », in *Les familles de la Vallée de Joux, leur origine et leurs armoiries*, Lausanne : Georges Bridel & Co., 1906, p. 24, et annexe.

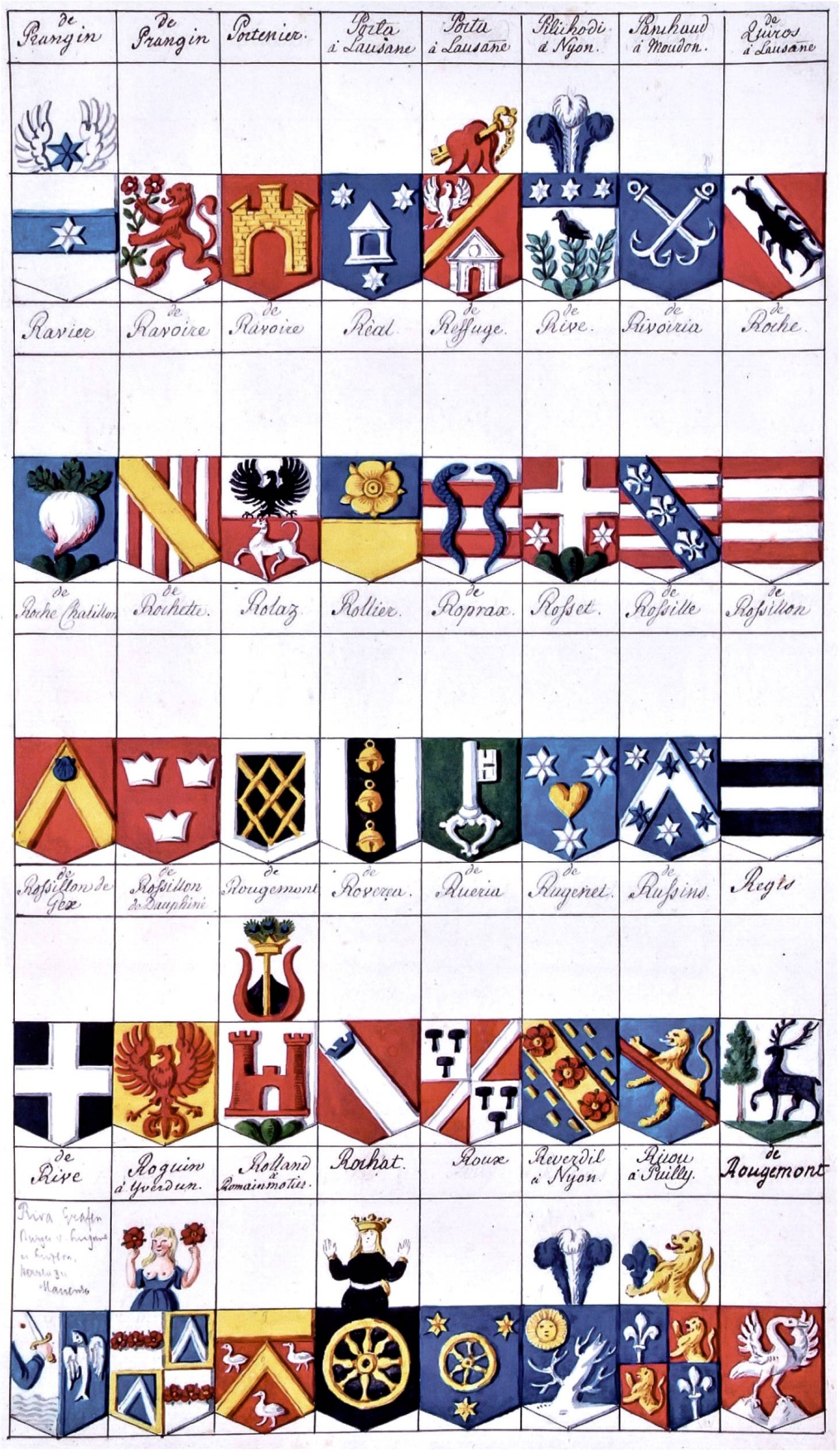

Fig. 4. Gatschet, Niklaus, « Armorial du Pays de Vaud », in Wappenbuch des alten und neuen Adels der Schweiz, 1799, Burgerbibliothek Bern, MSS. Hist. Helv. XIV 58, f°62 : Il s'agit de la première apparition du blason « de sable à la roue d'or » attribué aux Rochat, cimier inclus.

Fig. 5. Louis-Lucien Rochat (1849–1917), pasteur à Genève.

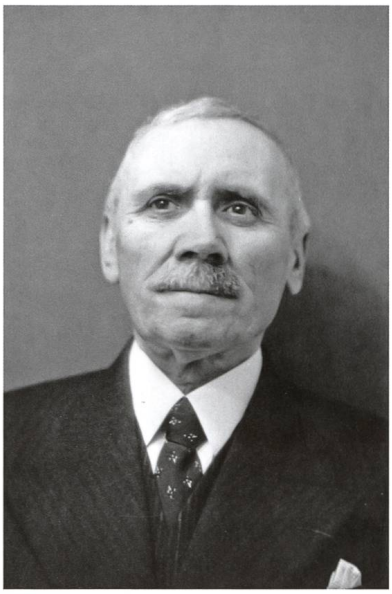

Fig. 6. Eugène Rochaz (1873–1941), juge et syndic à Romainmôtier.

Fig. 7. Frédéric Rochat (1867–1940), ingénieur à Lausanne.

Ainsi, entre la fin du XVIIIe et le premier tiers du XXe siècle, la situation est assez cohérente puisque les armoriaux s'accordent sur un blason principal. D'ailleurs, en 1923, le *Livre d'Or des familles vaudoises* indique explicitement que toutes les branches de la famille Rochat portent le blason « de sable à la roue d'or », la branche de Romainmôtier étant la seule à porter « d'or à la croix bourdonnée de gueules, au chef d'azur à l'étoile d'or »[34].

La croix bourdonnée : légitime ou usurpée ?

Bien que le blason à la roue soit clairement majoritaire, celui à la croix bourdonnée revient à plusieurs reprises. Comment faire la part des choses ? Pour quelle raison la branche de Romainmôtier ne porte-t-elle pas l'écu « de sable à la roue d'or » ? A plusieurs reprises, des Rochat se sont attaqués au problème, dans des écrits qui reflètent particulièrement bien les tiraillements entre le besoin de s'illustrer (les honneurs !) et la tenue d'un discours rationnel, cohérent et documenté.

Frédéric Rochat : « un souvenir des Croisades »

Rédigé vers 1912, le manuscrit de la chronique familiale de l'ingénieur Frédéric Rochat (1867–1940), à Lausanne, débute en affirmant sans détour :

« Nos armoiries sont celles des *de Rochas d'Aiglun* en Provence[35], soit d'Or à la croix bourdonnée de gueules ; au chef d'azur chargé d'une étoile d'or. Couronne comtale » [36].

Fig. 8. Représentation des armoiries à la croix bourdonnée. Tableau armorié qu'Olivier Rochat (1898–1984), fils de Frédéric, fait réaliser par Oscar Welti à Lausanne en décembre 1956 pour sa fille Arlette.

[34] DELÉDEVANT, Henri et HENRIOUD, Marc, *Le Livre d'or des familles vaudoises, répertoire général des familles possédant un droit de bourgeoisie dans le canton de Vaud,* Genève : Slatkine, 1979, (1ère éd. 1923), p. 345–346.

[35] Aiglun est une commune française, située aujourd'hui dans le département des Alpes-de-Haute-Provence en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

[36] Archives privées, *Chronique familiale de Frédéric Rochat-Mercier,* [manuscrit non paginé, non publié, en mains familiales], p. 15–16.

Il poursuit en citant quelques notables de cette famille (tous français), puis retranscrit partiellement une lettre adressée au syndic de la commune du Lieu Jules-Jérémie Rochat (1832–1916)[37] par le pasteur Anthony Rochat (1854–1930)[38] à Genève. Cet échange prétend que les Rochat et les Rochas appartiennent à la même famille, qu'en des temps immémoriaux deux frères auraient volontairement modifié la finale de leur patronyme afin de se distinguer, puis qu'en 1480 Vinet Rochat vient s'installer à la Vallée de Joux.

Frédéric Rochat se base sur des traditions fondées non pas sur des sources documentaires, mais sur des analogies très discutables. Tout d'abord, il affirme que « les 2 armoiries : Croix et roue figurent sur l'*Armorial vaudois* du Colonel de Mandrot [...] datant de 1850 environ ». En réalité, la première édition de cet armorial (1856) ne cite aucun écu pour les Rochat : c'est l'édition de 1880 qui décrit la roue, tandis que la croix bourdonnée apparaît dans le supplément en fin d'ouvrage.

Frédéric Rochat poursuit en expliquant qu'à la suite de Vinet Rochat « le nom se multiplia rapidement, car les filles eurent à l'origine le droit de conserver leur nom et de le donner à leurs maris ». Puis il précise que ces Rochat « issus des filles n'eurent pas le droit aux armoiries » et adoptèrent donc le blason à la roue, qu'il considère comme l'attribut des branches dites « féminines », de la même manière que l'on utilise ordinairement des brisures afin de distinguer le blason de branches cadettes ou issues de bâtards[39].

Il termine son propos en ajoutant que « les Rochas s'illustrèrent aux croisades sous St-Louis et figurèrent vers 1400 parmi les 60 députés de la Noblesse, choisis dans les familles les plus anciennes et les plus réputées ». Ecrivant vers 1912, Frédéric Rochat cite quelques autres Rochat ayant adopté, eux aussi, ce même blason : le colonel Samuel Rochat (1783–1859)[40], auteur de l'hymne vaudois qu'il décrit comme « ayant vécu en grand seigneur », le syndic de Romainmôtier Eugène Rochaz (1873–1941),

Fig. 9. Cachet en argent aux armoiries à la croix bourdonnée ayant appartenu à Frédéric Rochat.

David Moïse Rochat (1755–1807)[41] pasteur à Crassier, et enfin Auguste Rochat (1789–1847)[42] pasteur à Bière en 1823. Il affirme que les deux cachets conservés dans sa famille, « l'un monté en argent, l'autre monté en or et gravé sur cornaline », remontent « à l'époque de Vinet Rochat »[43].

Le discours de l'ingénieur Frédéric Rochat est parfaitement représentatif d'une démarche visant, au moyen d'analogies commodes, à légitimer une appartenance revendiquée aux élites sociales de l'époque, en invoquant la « Noblesse », les « Croisades », le « Colonel Rochat [...] grand seigneur », et les élus locaux. Il se fonde sur un lien imaginé entre deux familles au patronyme presque similaire, mais sans aucune démarche probatoire de recherche généalogique. Il règle le cas du blason à la roue – qu'il sait certainement être le plus connu – en le liant à une théorie fantaisiste de transmission du

[37] Jules-Jérémie Rochat (-Rochat), fils de David Henri Samuel Rochat et de Louise née Guignard.

[38] Louis Antoine Rochat (-Weiss), dit « Anthony », fils d'Henri Moïse Samuel Rochat et d'Adélaïde Isaline née Heunisch.

[39] Une brisure est une modification affectant un blason hérité afin de distinguer les cadets ou les bâtards des aînés.

[40] Samuel Henri Rochat (-Duvoisin), fils de David Louis Rochat dit « Lily » et de Marguerite Elisabeth née Mouquin.

[41] David Moïse Rochat (-Raffinesque), fils de Jacques David Rochat et d'Anne Judith née Meylan.

[42] Auguste Louis Philippe Rochat (-Recordon), fils de David Moïse Rochat et d'Antoinette Angélique née Raffinesque.

[43] En réalité, ces cachets ne sont pas antérieurs au XVIIIe siècle, comme nous le verrons plus loin.

patronyme et des armoiries par les femmes, dont on ne connaît aucun équivalent ailleurs. Après avoir cité plusieurs Rochat ayant opté pour le blason français (aux XVIIIe et XIXe siècles), il n'hésite pas à faire remonter à l'ancêtre Vinet les cachets en sa possession aux mêmes armes, suggérant ainsi une transmission héréditaire continue, en réalité complètement fictive...

Comment mieux éviter l'accusation d'usurpation d'un blason qu'en inventant des liens avec la famille concernée ? Un tel procédé permet de s'approprier délibérément le blason de cette famille et ainsi de l'utiliser à souhait. L'usurpation demeure pourtant bien entière et ne résiste pas à une démarche généalogique honnête.

Eugène Rochaz : « des armoiries par adoption »

A la fin des années 1930, Eugène Rochaz (1873–1941), juge au Tribunal de district, ruban de l'Académie française, membre associé de l'Académie des Belles Lettres, Sciences et Arts de Besançon, puis chevalier de la Légion d'honneur (1937) réalise une vaste étude solidement documentée sur l'histoire de sa branche et, plus généralement, de la famille Rochat[44]. Eugène Rochaz est le dernier représentant mâle de la branche de Romainmôtier, éteinte le 6 août 1958 avec le décès de sa sœur Mathilde. Chercheur consciencieux, il analyse avec soin la documentation qu'il recueille dans les archives, y compris à l'étranger. Sans illusions au sujet des Rochas d'Aiglun, il considère qu'il n'y a pas de « similitude d'origine commune entre les Rochas du Dauphiné, de la Provence et les Rochat de la Franche-Comté »[45]. Pour lui, « tant qu'on n'aura pas relié les deux arbres généalogiques à une souche commune, on ne pourra affirmer qu'il s'agit de la même famille »[46]. Fort honnêtement, il renonce à justifier par une prétendue origine commune l'usage par ses ancêtres directs du blason « d'or à la croix bourdonnée » des Rochas d'Aiglun. Pour autant, il développe un argumentaire inattendu pour justifier cette usurpation...

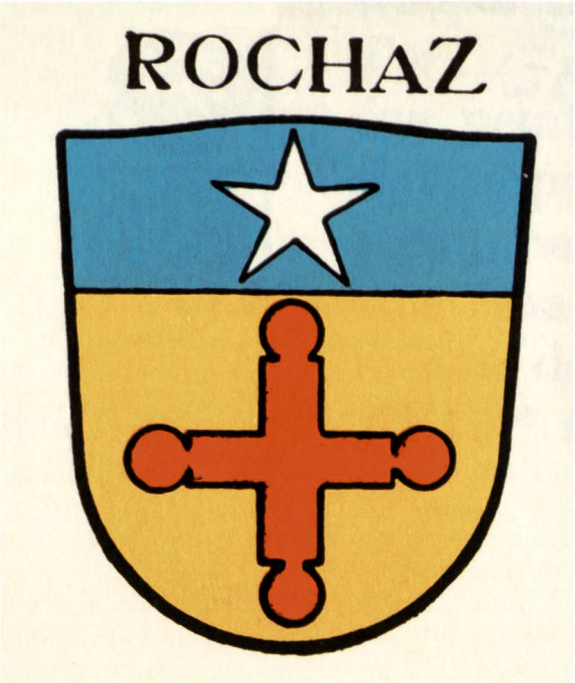

Fig. 10. Galbreath, Donald Lindsay, Armorial vaudois, 1936, volume 2, planche XLVIII : Blason à la croix bourdonnée, que Galbreath prend soin de présenter explicitement comme une usurpation.

Après avoir repris quasiment mot à mot le texte que Galbreath vient de publier dans l'*Armorial vaudois* (1936), Eugène Rochaz, livre une courte explication symbolique sur la roue puis affirme, sans preuve à l'appui, que « les armoiries à la roue pourraient avoir été [les] armoiries familiales [des Rochat] déjà à Villedieu »[47]. Consacrant ensuite un chapitre spécifique à ce qu'il dénomme les « Armoiries particulières des Rochaz », il avance que dans le « cas spécial » (dit-il) de sa branche « il y a armoiries par adoption et non par filiation »[48], en raison de la volonté de ses aïeux de se distinguer du reste de l'immense famille. Pour lui, le souhait de se différencier autorise la reprise du blason d'autrui, plutôt qu'une nouvelle création. Il conclut qu'il y a là « de quoi pleinement justifier la continuation de leur usage par leurs descendants », dont lui-même. Pour lui, dans la mesure où « la finale spéciale de leur nom établit la filiation de leur branche et les distingue [...], leurs armoiries font un office analogue »[49].

Cette justification n'est en réalité pas tenable et de nos jours, le Fichier héraldique vaudois refuserait de cautionner une telle attribution.

[44] Textes publiés, sous la forme de fascicules, par les Editions Le Pèlerin aux Charbonnières (Rémy Rochat) en 1987, 1988 et 2000.

[45] Rochaz, Eugène, *Ma famille*, Les Charbonnières : Le Pèlerin, 1987, p. 8.

[46] *Ibidem*.

[47] *Idem*, p. 24.

[48] *Idem*, p. 31.

[49] *Idem*, p. 32.

Louis-Lucien Rochat : « La vraie question, amour-propre à part »

Le pasteur Louis-Lucien Rochat (1849–1917) est le premier à effectuer des recherches précises et véritablement critiques sur les armoiries des Rochat. Il les entame en 1888, intrigué par des informations transmises par son frère le pasteur Anthony Rochat (1854–1930), à qui Jules-Jérémie Rochat (1832–1916), syndic de la commune du Lieu, avait affirmé qu'un ancêtre aurait été seigneur de Château-Redon en France et que ses armes, « d'or à la croix bourdonnée de gueules, au chef d'azur à l'étoile d'or » pouvaient être attribuées aux Rochat du Pays de Vaud. Cet échange entre le syndic Jules-Jérémie et Anthony est bien celui que l'ingénieur Frédéric Rochat mentionnait dans son analyse et auquel il se fiait, lui, totalement.

Louis-Lucien, quant à lui, se montre extrêmement prudent : supputant une utilisation abusive du blason français, il souhaite prendre le temps de vérifier les informations transmises. Le 29 octobre 1888, il fait état de ses premières constatations dans une lettre adressée à Samuel Rochat (1840–1905)[50], ingénieur et directeur de la Compagnie générale de navigation (CGN), domicilié à Lausanne. Il se réfère aux armoriaux de Mandrot (1880) et de Rietstap (1887), qui mentionnent tous deux l'écu « de sable à la roue d'or » pour les Rochat, mais aussi le fameux écu à la croix bourdonnée pour les Rochas chez Rietstap et pour les Rochaz chez Mandrot. La filiation hypothétique basée sur la similitude des patronymes Rochat et Rochas ne le convainc pas : « rien de cela n'a une valeur absolument probante pour indiquer une filiation entre ces Rochas et nous »[51] dit-il. Au sujet des Rochaz, il se demande s'il n'y a pas eu « simple adoption par analogie de nom et par désir de se procurer un blason qui donne un certain prestige »[52]. Pour lui la « vraie question », c'est-à-dire l'enjeu primordial, est d'éviter l'usurpation.

Les Rochas à la croix bourdonnée : l'introuvable famille

Nicolas Vernot

On l'a vu, l'usage des armoiries à la croix bourdonnée par les Rochat/Rochaz trouvait sa justification dans une prétendue origine commune avec une famille de Rochas, issue de la plus ancienne noblesse provençale. A première vue, plusieurs publications paraissent étayer ces ambitions. Ainsi, lorsque Frédéric Rochat écrit vers 1912 que « les Rochas s'illustrèrent aux croisades sous St-Louis », il se réfère probablement au *Nobiliaire universel* publié en 1814 par Nicolas Viton de Saint Allais :

> « Rochas (de) en Dauphiné, famille noble et ancienne originaire de Provence. Elle a fourni plusieurs chevaliers de Malte [...]. Cette famille subsiste en trois branches, dont deux s'établirent, l'une en Dauphiné, l'autre en Espagne [...]. La première branche porte pour armes d'or à la croix bourdonnée ou pommetée de gueules, au chef d'azur chargé d'une étoile du champ ; la seconde [...] de gueules à une rose [...] d'or surmontée d'un croissant d'argent ; la troisième d'azur au tau d'argent, surmonté de trois étoiles d'or [...]. Cette diversité d'armoiries vient des divers emblèmes que portaient plusieurs croisés de cette famille, lorsqu'ils suivirent le roi Saint Louis en Terre sainte »[53].

Souvent reprise, y compris désormais sur Internet, cette notice multiplie en réalité les amalgames, les affirmations gratuites et les contre-vérités.

Passons rapidement sur le lien entre croix et croisade : Viton de Saint-Allais, plus soucieux d'assurer la vente de son ouvrage que d'établir des vérités historiques, flatte ses clients potentiels en entretenant les mythologies familiales, assez promptes à reconnaître dans l'emblème chrétien un souvenir de Guerre sainte. C'est là un naïf préjugé, qui ne résiste guère aux faits : outre que les sources confirment qu'un grand nombre de croisés, déjà munis d'armoiries avant de s'embarquer pour l'Orient, n'avaient pas de

[50] Alfred Samuel Rochat (-Clément), fils d'Isaac Elie Rochat et d'Isaline Georgette née Rochat.

[51] Lettre du 29 octobre 1888 transcrite et publiée in Rochat, Louis-Lucien, *Notes historiques et hypothèses sur les origines des Rochat de la Vallée de Joux, sur celles de leurs armoiries et sur celles de leur nom*, Les Charbonnières : Le Pèlerin, 1980.

[52] Idem.

[53] [Viton] de Saint-Allais, [Nicolas], *Nobiliaire universel de France ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume.* Tome II, Paris : bureau du Nobiliaire universel de France, 1814, 506 p., p. 369.

Fig. 11. Ex-libris de P. de Rochas d'Aiglun (XIXe siècle) (Coll. Jacques Laget).

croix sur leur écu[54], il convient de rappeler que ces guerriers n'eurent jamais le monopole de l'insigne chrétien : à toutes les époques, partout en Occident, des familles d'origines diverses ont souhaité placer une croix dans leurs armes afin d'évoquer leur foi dans le Christ.

De plus, en affirmant que toutes ces familles se rattachent à un même tronc, l'auteur de la notice peut laisser croire à tous ceux qui se réclament, à tort ou à raison, d'une parenté avec les nobles de Rochas, qu'ils ont pour aïeux non seulement des croisés, mais aussi des chevaliers de Malte ! Pourtant, les auteurs plus scrupuleux se montrent bien plus circonspects : ainsi, Gustave de Rivoire de La Bâtie, dans son *Armorial du Dauphiné*, admet : « nous n'avons pas eu entre les mains les documents suffisants pour établir la corrélation de ces trois branches du nom de Rochas ». Quant aux armes à la croix bourdonnée, il les attribue à « une branche *dite* de Châteauredon, fixée dans l'Île-de-France, et *qu'on rattache* à cette famille », formules qui portent l'empreinte de sa méfiance[55].

Mais qui veut en savoir plus sur cette famille se trouve bien vite dans l'embarras. Certes, il existe bien une famille dénommée Rochas d'Aiglun qui, au XIXe siècle, fait usage des armoiries à la croix bourdonnée[56]. Mais il s'agit en réalité d'une famille notable du gapençais dénommée Rochas à l'origine et qui, soucieuse de se faire passer pour noble, avait purement et simplement usurpé le nom d'Aiglun ainsi que les armoiries à la croix bourdonnée qui, pensait-elle tout comme les Rochat vaudois, s'y rattachaient[57].

Or la véritable et ancienne famille Rochas d'Aiglun n'a jamais fait usage de la croix bourdonnée, mais de trois bandes, d'or sur champ de gueules si l'on en croit César de Nostredame dans son *Histoire et chronique de Provence* parue en 1614[58]. Le frontispice d'un traité médical que fit paraître en 1641 Henry de Rochas, écuyer, seigneur d'Aiglun, médecin ordinaire du roi Louis XIII, montre trois bandes sous un chef soutenu d'une divise et chargé d'une rose[59].

Mais si les Rochas d'Aiglun n'ont jamais porté de croix bourdonnée, n'est-ce pas plutôt parce que cette dernière était l'emblème distinctif d'une autre famille noble de Rochas, seigneurs de Châteauredon, comme l'affirment Palliot et, à sa suite, tous ceux qui l'ont recopié ? Le problème est que cette famille Rochas de Châteauredon… n'a jamais existé ! En réalité, les seigneurs de Châteauredon en Provence se dénommaient non pas Rochas, mais *Rascas*. Et quelles étaient les armoiries de cette famille Rascas ? D'or à la croix fleuronnée au pied fiché de gueules, au chef d'azur chargé d'une étoile à huit rais d'or, soit quasiment les mêmes que celles attribuées par la suite aux Rochas !

Les armoiries des Rascas sont bien documentées. Elles se voyaient, nous dit Robert de

[54] Sur ces questions, voir, par exemple, Villela-Petit, Inès (dir.), *1204, la quatrième croisade : de Blois à Constantinople et éclats d'empires*, catalogue d'exposition, Musée-Château de Blois et Paris, Bibliothèque nationale de France, Musée du cabinet des Médailles (octobre 2005 – janvier 2006), Paris : *Revue française d'héraldique et de sigillographie,* 2003–2005, t. 73–75, 272 p.

[55] Rivoire de La Bâtie, Gustave de, *Armorial du Dauphiné*, Lyon : Louis Perrin, 1867, 819 p., p. 627–628. C'est nous qui soulignons.

[56] Poplimont, Charles, *La France héraldique. Tome VII : Patras De Campaigno – Ruzé*, Saint-Germain : Eugène Heutte et Cie, 1874, 330 p., p. 255. Cet auteur est connu pour ses accommodements avec la vérité.

[57] Dioudonnat, Pierre-Marie, *Le simili-nobiliaire français,* Paris : Sedopols, 2002, 541 p.

[58] Nostredame, César de, *L'histoire et chronique de Provence*, Lyon : Simon Rigaud, 1614, 1092 p., p. 536.

[59] Rochas d'Aiglun, [Albert] de, « Henry de Rochas, seigneur d'Ayglun, ingénieur des mines, conseiller et médecin ordinaire du roi Louis XIII », *Bulletin de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie*, t. XIII, n° 1–2, juillet 1906, p. 79–137., ici p. 115–117.

Fig. 12. Enluminure aux armes de la famille Rascas, graduel du début du XVIe siècle, Fonds Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence, Ms. 1548 (1413), f° 75 v° (cliché Frédéric Prémartin).

Briançon au XVIIe siècle, sur l'hôpital fondé par Bertrand Rascas en Avignon, où il mourut en 1353 ; elles furent également portées, ajoute-t-il, par les frères Rascas, qui acquirent la seigneurie de Châteauredon après avoir épousé vers 1420 les deux filles de Louis Balb qui en était le seigneur[60]. Ces mêmes armes apparaissent encore au fil des pages d'un manuscrit liturgique du XVIe siècle conservé à Aix-en-Provence[61]. Tandis que dans les volumes provençaux de l'*Armorial général*, c'est en vain que l'on cherche une croix bourdonnée de gueules associée au patronyme Rochas, ce ne sont pas moins de trois Rascas qui déclarèrent les armes à la croix fleuronnée sous un chef d'azur chargé d'une étoile qui viennent d'être décrites, et que l'on retrouve également citées par Rietstap[62].

Dès lors, on cerne mieux l'origine de ces armoiries imaginaires Rochas à la croix bourdonnée. Les érudits parisiens Segoing et Palliot, peu aux faits des familles provençales, ont sans doute eu accès à des notes mal lues ou retranscrites, montrant originellement les armoiries des Rascas de Châteauredon : comme ils avaient probablement entendu parler d'Henry Rochas, médecin de Louis XIII venu de Provence, ils ont vraisemblablement confondu les deux noms : et c'est ainsi que sous leur plume, la croix initialement fleuronnée des Rascas est devenue la croix bourdonnée des Rochas… La reproduction de ces armoiries d'un manuel héraldique à l'autre tout au long des XVIIe et XVIIIe siècles leur conféra une notoriété qui les rendit particulièrement séduisantes aux yeux de certains Rochat vaudois ou Rochas français en mal de reconnaissance sociale…

* * *

[60] Robert de Briançon, Dominique, *L'état de la Provence contenant ce qu'il y a de plus remarquable dans la police, dans la justice, dans l'église et dans la noblesse de cette province ; avec les armes de chaque famille. Tome II*, Paris : Pierre Aubouin, Pierre Emery et Charles Clousier, 1693, 647 p., p. 551–556.

[61] Graduel du XVIe siècle, Bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence, ms. 1548, armoiries aux f° 33 v°, 52 v°, 75 v°, etc. visibles en ligne sur le site du Ministère de la Culture (France) http://www.enluminures.culture.fr/documentation/enlumine/fr/, consulté le 24/05/2020.

[62] Hozier, Charles d', *Armorial général de France, dressé en vertu de l'édit de 1696, Provence II*, Bibliothèque nationale de France, Mss. Fr. 32257, p. 1255, 1576 et 1597 ; Rietstap, Jean-Baptiste, *Armorial général, précédé d'un dictionnaire des termes du blason*, 2e éd., refondue et augmentée (1e éd., Gouda : G. B. van Goor, 1861), Gouda : G. B. van Goor zonen, 1884, vol. 2 , p. 525.

Quelque quatre ans plus tard, Louis-Lucien reprend ses recherches. A Lausanne, la consultation du manuscrit de l'armorial de Mandrot lui permet de constater une différence dans le nombre de rayons donnés à la roue : de huit sur le manuscrit, elles sont réduites à six sur la version publiée, une erreur de copie qui se propagera plus d'un siècle encore après la publication de l'armorial en 1880. En outre, Louis-Lucien découvre que Louis-Alphonse de

Fig. 13. Gatschet, Niklaus, « Armorial du Pays de Vaud », in Wappenbuch des alten und neuen Adels der Schweiz, 1799, Burgerbibliothek Bern, MSS. Hist. Helv. XIV 58, f°62, détail : première représentation des armoiries « de sable à la roue d'or ».

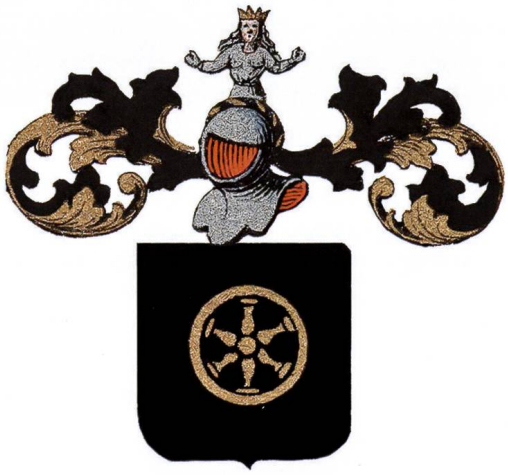

Fig. 14. Mandrot, Alphonse de, *Armorial historique du Pays de Vaud*, 2e édition, 1880, pp. 24, 30 : Représentation doublement fautive des armoiries Rochat faisant apparaître une roue à six rayons au lieu de huit, et une Dame habillée d'argent et non de sable. Ce blason sera malheureusement copié à maintes reprises ensuite.

Fig. 15. Blason « de sable à la roue d'or », celle-ci munie de seulement six rayons, réalisé dans le cadre de la brochure intitulée *Rochat* publiée en 1977 par Jean-Daniel Pellet aux Editions Piantanida.

Mandrot (1814–1882) a relevé le blason « de sable à la roue d'or » dans l'armorial du bailli Niklaus Gatschet, recueil que le pasteur ira consulter à Berne le 16 août 1892.

Dix ans passent avant qu'Alfred Rochat (1868–1943)[63], ingénieur en mécanique, fils de Samuel de la CGN, sollicite Louis-Lucien sur le sujet des armoiries. Ce dernier reprend alors contact avec Samuel, père d'Alfred, qui a entretemps déménagé à Morges. Dans une lettre datée du 9 décembre 1902, Louis-Lucien lui présente ses constatations :

- Riestap a repris le blason « de sable à la roue d'or » chez de Mandrot, qui l'avait lui-même copié chez Gatschet, mais en réduisant par erreur le nombre de rayons ;
- le blason « d'or à la croix bourdonnée de gueules » est porté fièrement mais sans légitimité par les Rochaz.

Louis-Lucien ajoute que « les Rochat sont, en fait d'armoiries, dans une position absurde et ridicule, comme s'ils devaient s'asseoir entre deux chaises »[64]. Effectivement, ils doivent choisir entre un blason erroné et un blason usurpé !

Louis-Lucien conclut sa lettre ainsi : « [si] j'étais obligé de me faire faire un cachet aux armes des Rochat, les seules armoiries qu'en bonne conscience je me sentirais libre d'em-

[63] Rodolphe Alfred Rochat (-Vetter), fils d'Alfred Samuel Rochat et de Marie Sophie Adèle née Clément.

[64] Lettre du 9 décembre 1902, transcrite et publiée in ROCHAT, Louis-Lucien, *Notes historiques, op. cit.*

ployer seraient celles décrites par Gatschet »[65], c'est-à-dire « de sable à la roue d'or de huit rayons ». Sage retour à l'authenticité des origines !

En mars 1914, Louis-Lucien Rochat est à nouveau sollicité, cette fois par un certain A. Rochat, ingénieur des ponts et chaussées à Paris. Dans sa lettre, ce quatrième ingénieur rencontré dans notre étude reprend à son compte les théories déjà présentées plus haut sur l'origine commune des Rochat de la Vallée de Joux et des Rochas d'Aiglun, leur noblesse, leur participation aux Croisades et, bien sûr, leurs armoiries. Si son intention est de rédiger l'histoire et la généalogie de la famille Rochat, il avertit toutefois vouloir réaliser cet ouvrage depuis Paris « sans disposer de grands moyens » et ne souhaite pas se « lancer dans ces recherches, si elles devaient l'entraîner dans certains frais »[66]...

Le fondateur de la Croix-Bleue saisit l'occasion qui lui est donnée pour rédiger une synthèse de ses réflexions. Il indique avoir reproduit son courrier de réponse en plusieurs exemplaires dans le but premier « de laisser à mon frère et à mes neveux ce résumé de mes recherches et de mes hypothèses [...] », puis « pour soumettre les conclusions auxquelles je me suis arrêté, jusqu'à la production de faits nouveaux, à l'appréciation d'une ou deux personnes [...] »[67].

Après avoir méthodiquement récapitulé les données qu'il a tirées de la consultation des armoriaux et des archives, Louis-Lucien, contre toute attente, cède à son tour à la tentation d'une hypothèse dénuée de toute preuve documentaire : « Les armoiries complètes (cimier compris) ont probablement été adoptées par les premiers Rochat qui vinrent s'établir à la Vallée [...]. Il se pourrait cependant fort bien que Vinet Rochat ait eu déjà l'écu de sable à la roue d'or pour armoiries avant de venir s'établir à L'Abbaye ».

Cette rupture avec la rigueur suivie jusque-là trouve sans doute son explication dans la volonté de Louis-Lucien de promouvoir les armes à la roue comme authentiques, face à l'écu « d'or à la croix bourdonnée de gueules » au sujet duquel il réaffirme son scepticisme. Pourtant, bien qu'il s'interroge sur la légitimité de ce blason porté par les Rochat de la Vallée, il ne tranche cette fois-ci qu'à demi-mot, se bornant à observer qu'il y a « adoption et non filiation ». Son propos se fait très diplomatique et nuancé, à tel point que lorsqu'il aborde le cas des Rochaz de Romainmôtier, il concède même que la « possession de fait plus que séculaire des armoiries à la croix pommetée par les Rochaz » suffit pour « pleinement justifier la continuation de leur usage ».

Comment expliquer cette inflexion ? Désormais, Louis-Lucien écrit pour la postérité, « en vue de l'instruction de la jeune génération des Rochat qui va bientôt nous remplacer »[68]. Agé de 65 ans, son état d'esprit a changé : il destine son document à la postérité, ce qui était sans doute moins le cas lors de ses échanges épistolaires quelque vingt-cinq ans auparavant.

Cette préoccupation nouvelle l'amène à commettre deux entorses à la rigueur intellectuelle dont il avait fait preuve jusque-là:

- Tout d'abord, il renonce à assumer totalement son scepticisme sur l'utilisation du blason « d'or à la croix bourdonnée ». En effet, le fait que des armoiries aient été usurpées anciennement puis transmises sur plusieurs générations n'enlève rien à la situation d'usurpation initiale et ne saurait se justifier « avec le temps ». Comme le rappellent les Archives cantonales vaudoises, « l'adoption ne confère pas non plus le droit aux armoiries de l'adoptant »[69]. Aurait-il craint de froisser Eugène Rochaz, notable influent ?
- Ensuite, sa volonté d'en finir avec la question des armoiries portées par les premiers Rochat l'amène à affirmer sans preuve que les armoiries à la roue existaient déjà à l'époque de Vinet, ce qu'aucun document ne vient confirmer.

En dépit de ces deux réserves, l'étude de Louis-Lucien Rochat demeure pertinente sur de nombreux points. Ignorant l'existence des cimeterres, dévoilés vingt-deux ans plus tard par Galbreath, il opte pour la roue au détriment de la croix, tant par souci de la vérité historique que par refus de se « parer des plumes du paon », du moins à ses débuts. Attentif, il repère les erreurs de copie insérées fortuitement par le graveur de l'armorial de Mandrot (1880). Quant à l'analyse qu'il propose de l'origine du cimier à la dame, elle conserve toute sa pertinence, comme nous

[65] *Ibidem*

[66] Lettre du 13 mars 1914, transcrite et publiée in ROCHAT, Louis-Lucien, *Notes historiques, op. cit.*

[67] Avant-propos daté du 19 avril 1914, transcrit et publié in ROCHAT, Louis-Lucien, *Notes historiques, op. cit.*

[68] *Idem*, p. 10.

[69] Selon les « Principes pour le port des armoiries de famille du 1er janvier 1953 et appliqués par les Archives cantonales vaudoises », in ACV, *Dossiers héraldiques* (Y Dos her), p. 7.

le verrons plus loin. D'ailleurs, Eugène Rochaz reprend les textes de Louis-Lucien et les insère parfois in extenso dans son travail.

Aujourd'hui, grâce à Louis-Lucien, Frédéric et Eugène, la famille Rochat bénéfice d'une véritable littérature interne, glose héraldique précieuse que l'on trouve rarement au sujet d'armoiries roturières.

De la Provence au canton de Vaud, en passant par Milan

Le progrès de la recherche historique permet de mieux comprendre le processus par lequel les Rochaz se sont appropriés les armoiries des Rochas. Dans sa thèse sur les Rochet comtois, issus des frères Edme (1658–1731) et Pierre Moïse (1670–1721)[70] Rochat, François Lassus a retranscrit un mémoire dans lequel, en 1808, François Joseph Rochet consigne l'histoire de la famille, auquel son frère François Xavier donne un supplément la même année[71]. Les armoiries y sont mentionnées à plusieurs reprises :

> « En 1770, Jean-Benoît Rochet, notre frère [décédé], écrivit à nos parents dans le Pays de Vaud pour avoir des renseignements sur notre famille, et sa lettre fut communiquée à M. Rochat du Pont, alors lieutenant du bailli de Romainmôtier ; il lui fut répondu (cette réponse est perdue) que ce même Rochat avait écrit à Milan »[72]. En effet, poursuit son frère dans son supplément, ce « Mr. Rochat, lieutenant Baillif de Romainmôtier, demeurant au Pont, village de la Vallée, ayant eu la curiosité de savoir au juste ce qu'il en étoit de l'ancienne origine de Vinet Rochat, premier et l'unique père et tous ceux de ce nom qui habitent la Vallée, écrivit pour ce sujet dans le 18e siècle à Milan, où il savoit que les archives du Païs de Vaud avoient été transférées dans le tems de la conquête de ce païs par les Bernois »[73].

De Milan, on répond à Jean Rodolphe Rochaz :

> « que les Rochat, sortis de Franche-Comté et précédemment de Provence, avaient pour armes : champ d'or avec une croix bourdonnée (bourdonnée ou pommetée) de gueules, tiers-partie d'azur avec une étoile d'argent. [...] »[74].

Cette information fut jugée suffisamment convaincante par ces Rochet comtois pour qu'ils fassent à leur tour usage des armoiries à la croix bourdonnée. Ce même manuscrit de 1808 est en effet muni de l'empreinte d'un cachet en cire aux armes Rochaz, entourées dans un cartouche de la devise manuscrite *Deo et Patria*, et accompagnées de la mention : « Rochat de la Vallée du Lac de Joux, au Païs de Vaud, canton de Berne en Suisse, porte « D'or à la croix bourdonnée ou pommetée de gueule, au chef tiers parti d'azur chargé d'une étoile d'argent ». Ces armes sont aussi celles des Rochet de Franche-Comté, étant issus du même païs et de la même famille, ainsi qu'on le voit rapporté en ce volume. »[75]. Outre ce cachet

Fig. 16. Sceau aux armes des Rochet comtois, fin du XVIIIe siècle (coll. particulière). La couronne comtale qui timbre l'écu est de pure fantaisie.

[70] Edme Rochat (-Rochat), et Pierre Moïse Rochat (-Terrier), fils de David Rochat et de Rose née Matthey.

[71] Rochet, François Joseph « Mémoire historique sur la famille Rochat ou Rochet, établie en Franche-Comté dans le XVIIe siècle, venant de la Vallée de Joux au Pays de Vaud, alors canton de Berne en Suisse », suivi de Rochet, François Xavier, « Origine de la famille des Rochat ou Rochet de Suisse et de Franche-Comté : supplément ou abrégé historique concernant la famille Rochat, sortie de la Vallée de Joux dans le 17e siècle et établie en Franche-Comté, par des membres de cette famille », manuscrits retranscrits par Lassus, François, *Métallurgistes franc-comtois du XVIIe au XIXe siècle : les Rochet. Étude sociale d'une famille de maîtres de forges et d'ouvriers forgerons,* thèse de 3e cycle d'Histoire sociale, Université de Besançon, 1980, 2 tomes, t. II, respectivement p. 41–50 (François Joseph) et p. 51–62 (François Xavier). Nous remercions vivement M. Lassus pour toutes les informations transmises au sujet des armoiries portées par les Rochet.

[72] Rochet, François Joseph, « Mémoire historique », *op. cit.*, p. 41, 42.

[73] Rochet, François Xavier, « Origine de la famille », *op. cit.*, p. 52.

[74] Rochet, François Joseph, « Mémoire historique », *op. cit.*, p. 41.

[75] Lassus, François, *Métallurgistes franc-comtois, op. cit.*, t. II, p. 62 et t. I, p. 53.

armorié, plusieurs autres matrices à ces armes ont été gravées pour des Rochet comtois entre la fin du XVIIIe siècle et le courant du siècle suivant : deux d'entre elles timbrent l'écu d'une couronne comtale de fantaisie, à laquelle s'ajoute dans un cas deux aigles adossées et regardantes, surenchère d'ornements extérieurs d'inspiration nobiliaire en accord avec les prétentions sociales de cette branche des Rochet comtois.

La validité de la réponse venue de Milan, loin d'être questionnée, se trouve aux yeux des frères Rochet confortée par plusieurs éléments. D'abord, François Joseph rapporte que « ces armes étaient véritablement celles des Rochat de la Vallée, puisque le même écusson était peint autour de l'ancienne église du village du Pont dans la Vallée, fait qui a été attesté à François-Joseph lors de son voyage en 1774 par plusieurs personnes qui avaient vu cette ancienne église avant sa reconstruction »[76], argument que François Xavier complète par un second élément :

> « La conformité de cette réponse [de Milan] avec la connoissance qu'on avoit déjà que les mêmes armes étoient peintes autour de l'église du Pont avant sa reconstruction à l'honneur on ne sait duquel des Rochat, étant aussi portées par des membres de la famille, et ne diffèrent en rien de celles des Rochat de Provence, très ancienne noblesse de cette province, on s'est cru fondé à croire qu'on en descendoit et à ne former aucun doute sur la véracité de la réponse de Milan. »[77].

Ainsi, l'ancienneté des armoiries est non seulement confirmée par leur présence sur l'ancienne église, mais encore par le fait qu'elles sont portées par une famille de la vieille noblesse provençale. Dernier argument en faveur de l'ancienneté de ces armes :

> « ces armes sont encore celles d›une famille de Rochat existante encore actuellement en Provence et elles désignaient assez par elles-mêmes qu›elles ont été prises et choisies par un croisé »[78].

Cette origine croisée des armoiries s'accorde, ajoute François Xavier :

> « avec ce que nous, les fils de Jean-Hubert et petits-fils d'Edme avons entendu dire plusieurs fois à notre père qu›un de leurs ancêtres avoit été dans les croisades, où il commandoit une compagnie d'hommes d'armes [...] qu'un de ses descendants s'étoit établi dans le Comté de Bourgogne, autrement dit la Franche-Comté, et dans les environs de Nozeroy, et qu'enfin un des fils ou petits-fils ou descendants de ce dernier avoit partagé sa succession entre deux garçons qu'il avoit, l'un eut les biens situés dans cette province et l'autre eut ceux du Païs de Vaud. ».

Mais, immédiatement à la suite, François Xavier émet quelque doute :

> « Il y a ici à n'en pas douter de l'inexactitude. On ne sache pas que les Rochat de Franche-Comté eussent possédé des biens dans le païs de Vaud avant l'établissement de Vinet et ses fils dans la Vallée de Joux. Il est probable que si Vinet avait été un des partagés ou partageans, il a eu sa part en argent et que c'est avec cet argent qu'il a effectué son établissement ; il peut se faire aussi que Vinet ait conservé des biens fonds en Franche-Comté, accrus par des acquisitions, et que le partage dont il est parlé ait été fait sinon par lui du moins par un de ses descendants devenu très riche. »[79].

On le voit, contrairement à son frère, François Xavier Rochet ne se prononce pas explicitement sur le crédit à apporter à l'origine croisée des armoiries ; toutefois, la distance qu'il semble prendre vis-à-vis de certaines affirmations émises par la source milanaise ne va pas jusqu'à remettre en cause la validité des armoiries à la croix bourdonnée. Ainsi, en apparence, tout semble donner raison aux Rochaz... Mais que se passerait-il si la véracité de cette source milanaise devait être remise en question ? On peut en effet s'interroger : si les Rochaz étaient si sûrs de leurs droits aux armoiries à la croix bourdonnée, comment se fait-il qu'ils se tournent vers Milan pour en obtenir la confirmation ?

C'est que Milan est bien connue pour être le siège d'un certain nombre d'officines qui, à partir du XVIIIe siècle, se spécialisent dans la vente d'armoiries, dans la péninsule italienne mais également à l'étranger, et tout spécialement en

[76] Rochet, François Joseph, « Mémoire historique », *op. cit.*, p. 42

[77] Rochet, François Xavier, « Origine de la famille », *op. cit.*, p. 52.

[78] Rochet, François Joseph, « Mémoire historique », *op. cit.*, p. 42.

[79] Rochet, François Xavier, « Origine de la famille », *op. cit.*, p. 52.

Suisse, y compris romande[80]. Le plus célèbre de ces établissements fut fondé par la famille Bonacina en 1715. Cette officine héraldique privée était officiellement reconnue par l'Etat, statut ambigu permettant de laisser croire aux clients que les armoiries délivrées avaient une valeur officielle. Ainsi, Jean Rodolphe Rochaz s'est laissé dire que c'est à Milan qu'avaient été transférées les archives du Pays de Vaud après la conquête bernoise, ce qui est faux. En réalité, les armoiries issues de ces officines milanaises sont bien connues pour avoir été établies à partir de critères privilégiant le souci de plaire au client au détriment de toute légitimité historique : celles qui ont été délivrées en Suisse Romande se reconnaissent aisément au fait qu'elles sont en totale rupture avec les emblèmes jusque-là utilisés par les familles : au contraire, ces armoiries, établies selon le goût italien, sont caractérisées par le recours fréquent aux aigles impériales, aux lions altiers et autres orgueilleux châteaux, sans réel rapport avec l'histoire ou la condition sociale du client... Pour preuve, les armoiries attribuées à un autre Rochat par l'une de ces officines milanaises, et qui se lisent « parti d'azur au pal bretessé d'or, et d'azur à deux bandes d'or, au lion de sable brochant »[81].

Fig. 17. Armoiries attribuées arbitrairement à un membre de la famille Rochat par une officine milanaise au XVIIIe siècle (dessin de Nicolas de Blanpré).

Mais si l'activité de ces officines est si peu fiable, comment expliquer que l'une d'elles ait attribué aux Rochaz des armoiries à la croix bourdonnée qui, pourtant, existaient bel et bien ? La réponse est simple : on les trouve dès le XVIIe siècle publiées dans les plus répandus des traités d'héraldique français, où elles servent à illustrer la notice consacrée aux croix bourdonnées et pommetées, assez peu fréquentes. Ainsi, dès 1657, Charles Segoing, dans son *Trésor héraldique*, traite « de la croix pommettée ou bourdonnée », dont il explique qu'« elle est ainsi nommée à cause qu'elle a des pommes à chacun de ses bouts à la façon des bourdons », c'est-à-dire des bâtons de pèlerin terminés par un pommeau. Il donne, sans autre détail, les armes d'une famille Rochas : « d'or à la croix pommetée de gueules au chef d'argent chargé d'une estoile d'or. »[82]. Quelques années plus tard, ce blasonnement fautif est corrigé et accompagné d'une gravure dans un traité qui connut un très grand succès, *La vraye et parfaite science des armoiries* de Pierre Palliot, qui cite les armes de la famille « Rochas, seigneur de Chasteau-Redon : d'or à la croix pommetée de gueules, au chef d'azur chargé d'une estoille du champ »[83]. En 1689, c'est au tour de Ménestrier de les inclure, décrites et gravées, dans *La méthode du blason* : « Rochas en Provence : d'or à la croix bourdonnée ou pommetée de gueules, au chef d'azur, chargé d'une étoile d'or. »[84]. Désormais, toutes les rééditions de ce manuel d'héraldique que Ménestrier destine tout particulièrement « à l'instruction de la jeunesse », donnent systématiquement, à l'entrée « bourdonné », les armes des Rochas[85]. Ces armoiries Rochas continueront d'être reproduites dans les manuels d'héraldique du XIXe siècle. Or, en réalité, les seigneurs de Châteauredon en Provence se dénommaient Rascas et non

[80] Cambin, Gastone, « Le « Officine milanesi » dal 1715 ad oggi », in *Archives héraldiques suisses/Schweizer Archiv für Heraldik/Archivio araldico svizzero*, n° 84, 1970, p. 15–20.

[81] Galbreath, Donald Lindsay, *Armorial vaudois, op. cit.*, p. 592.

[82] Segoing, Charles, *Trésor héraldique ou Mercure armorial, où sont démonstrées toutes les choses nécessaires pour acquérir une parfaite connoissance de l'art de blazonner*, Paris : François et Gervais Clouzier, Antoine Clément, 1657, 608 p., p. 120.

[83] Palliot, Pierre, *La vraye et parfaite science des armoiries*, Paris, Berger-Levrault, 1979, [1e éd. 1666], 678 p., p. 240 et gravure III p. 241.

[84] Ménestrier, Claude Francois, *La méthode du blason*, s.l. : Thomas Amaulry, 1689, 336 p., p. 161 (texte) et 158 (gravure).

[85] Ménestrier, Claude François, *La nouvelle méthode raisonnée du blason, pour l'apprendre d'une manière aisée, réduite en leçons par demandes et réponses*, éd. revue, corrigée et augmentée, Lyon : Bruyset frères, 1723, 298 p., planche entre les p. 136 et 137 et définition p. 139 ; voir également les rééditions de 1728, 1734, 1750... La mention en direction de la jeunesse est introduite dans l'édition de 1723.

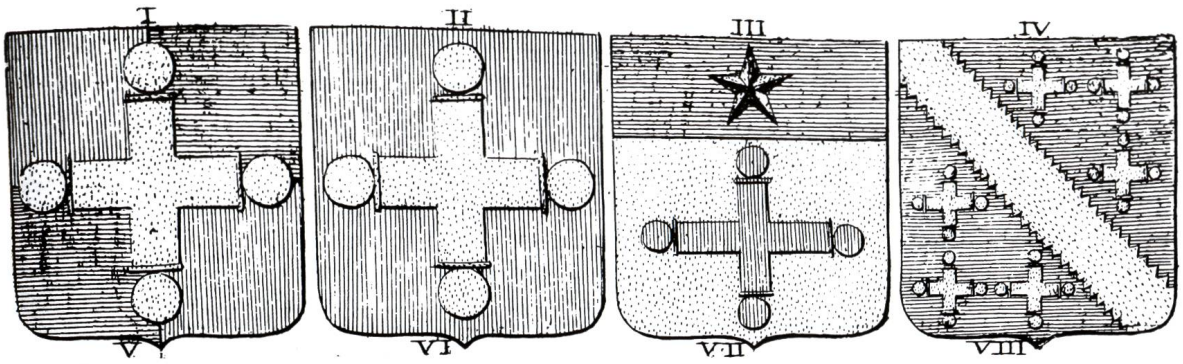

Fig. 18. Écus destinés à illustrer l'entrée « croix pommetée ou bourdonnée » du traité *La vraye et parfaicte sciences des armoiries* publié par Pierre Palliot en 1666, p. 241. Le troisième écu de la rangée est attribué à des seigneurs de Châteauredon dénommés Rochas, mauvaise graphie pour Rascas.

Rochas : ce sont eux qui, à l'origine, portaient une croix sous un chef d'azur [voir encadré][86]. Cette erreur de transcription n'a jamais été corrigée par des auteurs qui se sont contentés de se recopier les uns sur les autres…

A la lueur de ces faits, c'est tout l'échafaudage héraldico-généalogique visant à faire des Rochaz des descendants d'une famille noble provençale Rochas identifiée par une croix bourdonnée, qui s'effondre, puisqu'en réalité, c'est une famille Rascas qui est à l'origine de ces armes. On peut donc reconstituer l'histoire vaudoise de ces armoiries ainsi : on se souvient que les frères Rochet indiquent que l'église du Pont, avant sa reconstruction, était ornée des armes des Rochaz à la croix bourdonnée. Ce lieu de culte ayant été rebâti en 1759 grâce notamment aux deniers des fils de Jean Rodolphe (1722–1798), leur apparition au Pont est antérieure à cette date[87]. D'après Galbreath, il existe un portrait daté de 1743 de Philippe Etienne Rochaz (1677–1746)[88], à Romainmôtier, à ces armes[89] : si ces dernières ne sont pas apocryphes, cette toile suggère que c'est bien lui qui, écartant définitivement l'idée des cimeterres, aurait pris l'initiative d'adopter les armes à la croix bourdonnée qui, associées à une famille prétendue noble, correspondaient mieux à ses prétentions sociales. Dès le XVIIe siècle, des armoiries Rochas sont publiées dans des manuels d'héraldique : les Rochaz ont probablement eu accès à l'un de ces traités, ce qui les a incités à usurper des armoiries qui, par leur contenu, pouvaient suggérer une origine illustre, noble, provençale, et remontant aux Croisades. Le fait que ces armoiries aient été, d'après les témoignages, peintes « autour de l'église » évoque immanquablement une

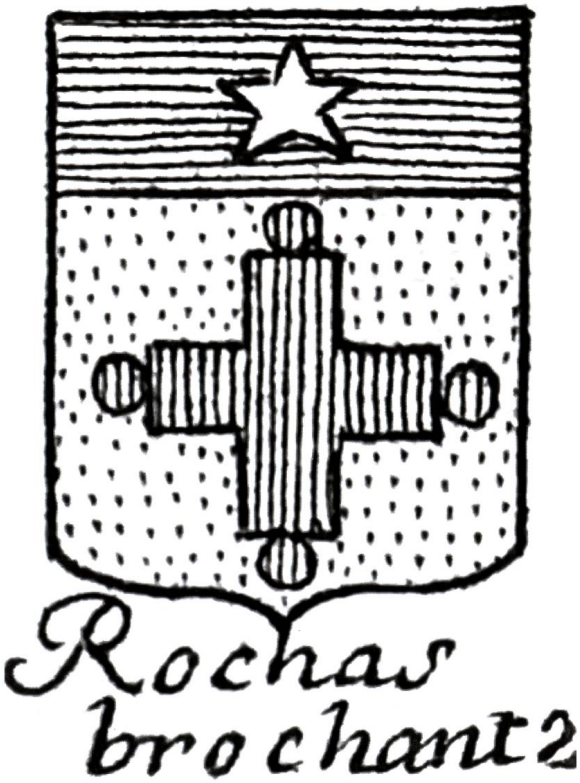

Fig. 19. Les armoiries attribuées à tort à la famille Rochas sont reprises telles quelles dans *La méthode du blason*, manuel d'héraldique dû à Claude François Ménestrier, ici édition de 1734 (cl. Alban Pérès).

[86] Robert de Briançon, Dominique, *L'Etat de la Provence dans sa noblesse,* t. II, Paris : Pierre Aubouin, Pierre Emery et Charles Clousier, 1693, 647 p., p. 551–556.

[87] Campiche, Franz Raoul, *Dossier généalogique sur la famille Rochat/Rochaz de L'Abbaye, Romainmôtier, Cossonay et Bournens déposé aux Archives cantonales vaudoises* (P Campiche 107), augmenté de notes d'Eugène Rochaz, rédaction, index et notes de Jean-Luc Aubert, Genève : l'auteur, 2005, 59 pages, p. 8. L'église du Pont a été à nouveau détruite en 1921 pour être rebâtie.

[88] Philippe Etienne Rochaz (-Berney), fils d'Abraham Rochat, capitaine, et de Susanne née Nicole.

[89] Galbreath, Donald Lindsay, *Armorial vaudois, op. cit.*, p. 592.

litre seigneuriale[90]. Même s'ils n'étaient pas seigneurs des lieux, les Rochaz cherchent à se donner des allures de gentilshommes : l'usurpation d'armoiries nobles et connues sert donc de support à leurs prétentions. Jean Rodolphe, le fils de Philippe Etienne, semble avoir eu quelques doutes sur la légitimité de ces armoiries, ce qui l'incite à se tourner, probablement en toute bonne foi, vers une officine milanaise qui va abuser de sa confiance en lui vendant ce qu'il espérait : une ascendance noble. Dès lors, ces armoiries se maintiennent dans la descendance. L'ajout, sur un cachet de 1774, d'un lion regardant comme support et d'un heaume surmonté de trois plumes d'autruche, va dans le sens d'une volonté d'ennoblissement. Quant à Auguste Rochat (1789–1847), pasteur à Bière, il se démarquera légèrement en adoptant pour cimier l'œil divin dans un triangle (1823), et en faisant usage d'un autre sceau montrant un sautoir pommeté à la place de la croix ; en revanche, le lion en support est maintenu[91].

Les armoiries aux cimeterres : familiales ou militaires ?

En publiant en 1936 son *Armorial vaudois*, Galbreath fournit au canton et à ses familles un ouvrage d'une richesse inestimable. Précisant dans sa préface avoir voulu faire un « livre d'archéologie qui étudierait les armoiries portées dans le Pays de Vaud », il met à jour nombre de représentations héraldiques inconnues, puisées dans des sources jusque-là inexploitées.

Un emblème ancien, certes…

Mais les données qu'il publie au sujet des Rochat viennent complexifier la situation… En effet, il indique en premier lieu : « Les armoiries les plus anciennes montrent *deux cimeterres passés en sautoir* : drapeau de la compagnie de « M. Rochat de L'Abbaye » A.R. 1709 » ; il donne l'azur pour le champ puis l'argent pour les cimeterres en se basant sur un dessin tiré des archives du pasteur Samuel Olivier (1675–1735)[92], qui a observé ce drapeau militaire le lundi 27 juin 1707 lors d'une inspection des troupes à Cossonay. Galbreath mentionne deux autres blasons dessinés par le pasteur de Bercher représentant ces cimeterres tantôt « accompagnés en pointe d'un mont de trois coupeaux soutenu d'un croissant » (1713), tantôt « accostés de deux étoiles, sur un mont de trois coupeaux en pointe » relevés en 1729 sur une marque à feu apposée par un certain « DMR » sur un banc de l'église de Sullens. Constituant sans contestation possible les plus anciennes traces d'une emblématique propre à des Rochat, ces armes aux cimeterres figurent donc à raison en première position dans une notice organisée chronologiquement.

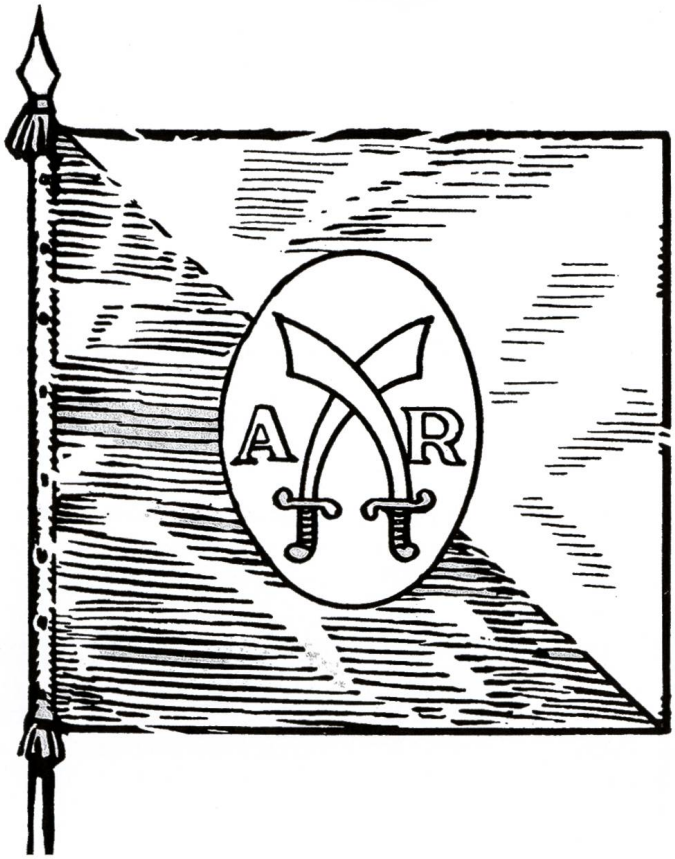

Fig. 20. Galbreath, Donald Lindsay, « Une Revue d'Armes en 1707 », in *Revue historique vaudoise*, 1936, p. 38 : Reproduction par F. Bovard du drapeau de la compagnie de M. Rochat de L'Abbaye, dessiné initialement par Samuel Olivier.

[90] On appelle *litre* un bandeau noir d'étoffe ou de peinture, armorié, que seuls les seigneurs d'un lieu avaient le droit de faire appliquer aux parois de l'église, au moment de leurs obsèques.

[91] Galbreath, Donald Lindsay, *Armorial vaudois, op. cit.*, p. 592.

[92] Galbreath, Donald Lindsay, « Une Revue d'Armes en 1707 », in *Revue historique vaudoise,* 44e année, 1936, p. 35–42 (fig. 2, p. 38).

Fig. 21. Galbreath, Donald Lindsay, *Armorial vaudois*, 1936, volume 2, p. 592, fig. 1938 : marque à feu apposée par un certain « DMR » sur un banc de l'église de Sullens.

Fig. 22. Matthey, Olivier, *Armorial*, non publié, 1944, p. 235 : Inclusion des cimeterres dans des armoiries en bonne et due forme, sous un cimier à la Dame « de carnation » c'est-à-dire nue, et brandissant un cimeterre, variante étonnante demeurée unique à ce jour.

Plus loin, Galbreath cite quelques variantes et confirme également l'adoption des armes de la famille Rochas, seigneur de Châteauredon, par les Rochaz de Romainmôtier. Quant à l'écu « de sable à la roue d'or », il n'est pas omis : Galbreath en donne la source (armorial Gatschet) et la date d'apparition (1799), mais il avoue ne pas avoir trouvé de document plus ancien le mentionnant. Dans cette notice, la roue paraît donc bien discrète par rapport à des cimeterres qui peuvent se prévaloir d'une antériorité attestée par plusieurs sources du premier tiers du XVIIIe siècle !

Sur la foi de cette notice, certains héraldistes vont dès lors attribuer le blason « d'azur aux cimeterres d'argent » aux Rochat. Citons notamment Robert Meylan dit « Marvil » à Pully en février 1960, ou encore Olivier Matthey (1908–1976), avocat et notaire à Bâle, dans son magnifique ouvrage manuscrit consacré aux Matthey et autres familles alliées à Vallorbe (1944)[93].

Les armoriaux publiés par la suite se contentent de reprendre le contenu du recueil de Galbreath : c'est le cas de Louis Maillet dans ses *Archives héraldiques venogiennes*[94], et de François Jacques Rappard dans *Heraldica Helvetica* (1993)[95]. A contrario les armoriaux des régions voisines comme le *Grand Armorial de France* (1949)[96] d'Henri Jougla de Morenas (1903–1955) ou *l'Armorial genevois* (1977)[97] d'Eugène-Louis Dumont (1917–1996) persévèrent à ne citer que le blason « de sable à la roue d'or ». De leur côté les armoriaux fribourgeois et neuchâtelois demeurent muets, bien que des Rochat aient obtenu, notamment, les bourgeoisies de Broc et d'Estavayer-le-Lac, ainsi que de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

Ainsi, la roue, qui en ce début du XXe siècle paraissait être sortie victorieuse de son duel face à une croix bourdonnée illégitime, voit à partir de 1936 se dresser contre elle de redoutables cimeterres… Mais est-on fondé à considérer ces cimeterres comme l'emblème familial des Rochat ?

[93] Ouvrage manuscrit en lettres gothiques avec de nombreuses illustrations et armoiries, non publié, réalisé par Olivier Alfred Rochat entre 1944 et 1976, p. 234–235. Passionné de généalogie, Olivier Matthey établit à partir d'archives d'Etat Civil et de Paroisse, un ouvrage privé résumant toute la généalogie des Matthey depuis 1450 (famille de Franquefort/Francfort dont sont issus les Matthey). Communication François Matthey, Jongny (2019).

[94] Maillet, Louis, *Archives héraldiques venogiennes*, collection d'armoiries dessinées non éditées, répertoriées dans douze cahiers : ACV, PP 472/32.

[95] Rappard, François-Jacques, *Heraldica Helvetica*, Genève : MRO, 1993, vol. 1, p. 324, vol. 2, ill.

[96] Jougla de Morenas, Henri, *Grand Armorial de France*, Paris : Société du Grand Armorial de France (éd.), 1949, vol. 6, p. 24.

[97] Dumont, Eugène-Louis, *Armorial genevois*, Genève : Slatkine, 1977, nouvelle édition revue et augmentée [1e éd. 1961], 446 p., p. 370.

… mais une portée symbolique restreinte

Tout d'abord, il faut rappeler que le contenu des bannières des compagnies militaires était fixé par le commandant. Le fait que l'emblème adopté ici soit formé de deux armes blanches incite à penser qu'il a été composé spécifiquement pour l'unité, et donc qu'il ne dérive pas d'armoiries familiales préexistantes. Certes, les écus relevés par le pasteur Olivier suggèrent une amorce d'appropriation familiale, puisqu'on en rencontre plusieurs variantes échelonnées de 1707 à 1729. Mais il faut noter également que la « Compagnie de M. Rochat de L'Abbaye » devait sans doute être composée d'une très nette majorité de Rochat. Dès lors, si un certain « D[avid] M[oïse] R[ochat] » a choisi d'utiliser les cimeterres pour sa marque à feu, il est possible que ce soit en rappel de son appartenance à l'unité.

Comme le souligne François Lassus, « il est curieux de trouver de telles armoiries dans une famille qui ne fut jamais, depuis le XVe siècle en tout cas, formée que de métallurgistes et d'agriculteurs, parmi lesquels la tradition militaire n'a jamais été de rigueur, excepté pour quelques-uns de ses membres qui occupèrent des emplois, généralement modestes, dans la milice locale ou à l'étranger. Armoiries d'armuriers, de fabricants d'épées ? »[98]. Allant dans le sens de cette hypothèse, Jean Hubert Rochet, mort propriétaire des forges et fourneau du Magny-Vernois (Haute-Saône) en 1731, écrit au sujet de son grand-père David Rochat :

> « il avoit une forge lui appartenant où l'on ne fabriquoit que de l'assié ; [...] Mon grand-père aimoit la guerre ; [...] il savoit faire des armes ; [...] il y avoit toujours chez nous cinq à six épées qui servoient de fleuret ; il montrait à mon frère aîné à faire des armes, aux forgerons, à tous ceux qui vouloient. »[99].

Il n'est donc pas exclu que ces cimeterres aient fait allusion à l'activité métallurgique – voire au caractère belliqueux ! – de

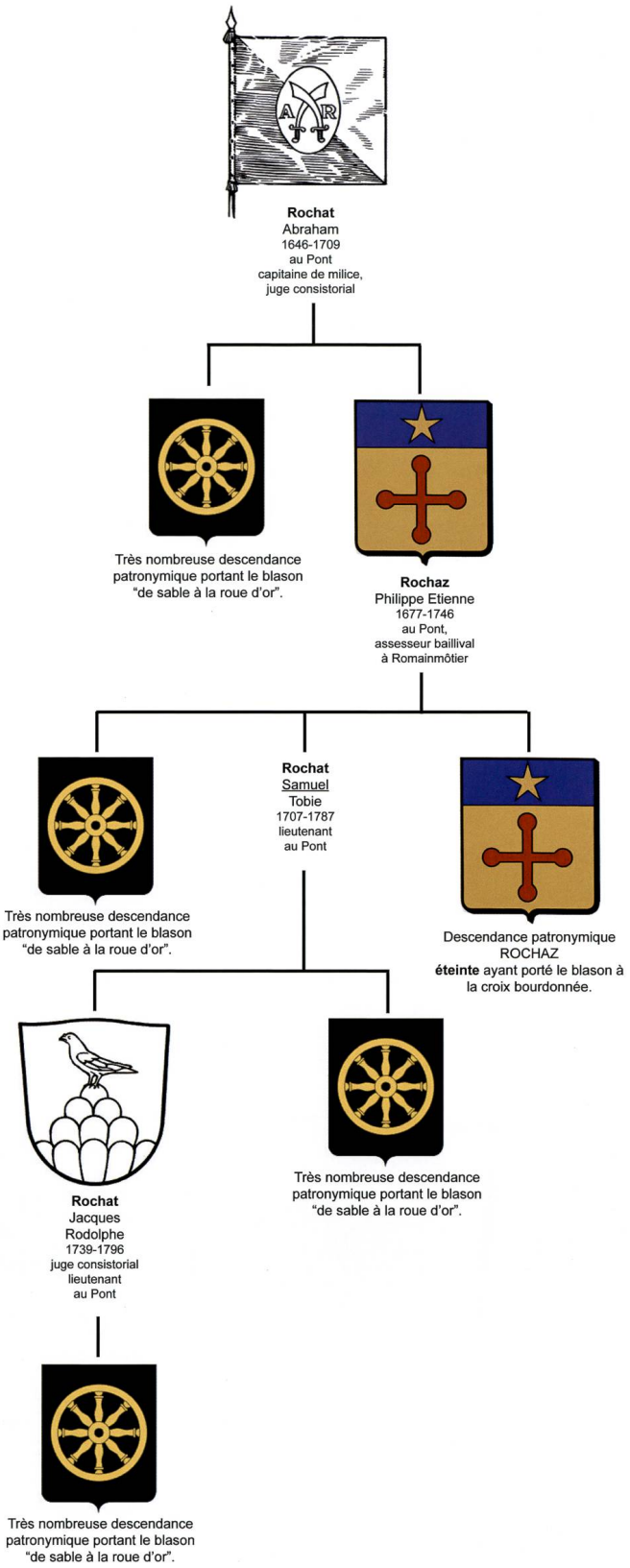

Fig. 23. Schéma généalogique présentant les liens généalogiques unissant le capitaine Abraham dont le drapeau porte les cimeterres ; son fils Philippe Etienne dont la descendance, à Romainmôtier, portait le blason à la croix bourdonnée ; Jacques Rodolphe, utilisant un blason fort différent.

[98] Lassus, François, *Métallurgistes franc-comtois, op. cit.*, t. I, p. 64.

[99] Lassus, François, *Métallurgistes franc-comtois, op. cit.*, t. II, p. 31–32.

certains Rochat… Mais quelle qu'en ait été l'origine, et peut-être précisément en raison de leur caractère trop explicitement guerrier, ces armoiries échouent à s'imposer à l'ensemble des Rochat. Elles ne semblent pas avoir perduré au-delà du premier tiers du XVIIIe siècle, et ont sombré dans l'oubli jusqu'à ce que Galbreath les exhume.

En outre, comme le montre le schéma généalogique ci-contre, Galbreath, sans le savoir, cite nommément dans sa notice trois proches parents :

le capitaine de milice Abraham Rochat (1646–1709)[100],

- son fils Philippe Etienne (1677–1746),
- son arrière petit-fils Jacques Rodolphe (1739–1796)[101].

Abraham Rochat « du Pont, lieutenant en la Justice de la Vallée, capitaine et juge consistorial de L'Abbaye »[102] est sans aucun doute le commandant de l'unité de milice dont le drapeau arbore les cimeterres accompagnés des initiales A R ; Philippe Etienne, fils du précédent, est le fondateur des Rochaz de Romainmôtier qui se sont attribués le blason des Rochas de France ; quant à Jacques Rodolphe, arrière-petit-fils du capitaine, Galbreath lui attribue un cachet armorié montrant un oiseau sur un rocher. Dès lors, si le blason « d'azur aux cimeterres d'argent » avait réellement été considéré comme un emblème familial, comment se fait-il que les descendants directs du capitaine Abraham se soient dotés d'armoiries différentes ?

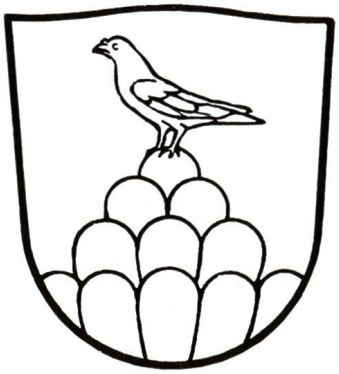

Fig. 24. Galbreath, Donald Lindsay, *Armorial vaudois*, 1936, volume 2, p. 592, fig. 1939 : blason attribué à Jacques Rodolphe Rochat (1739–1796) faisant apparaître un oiseau sur des rochers.

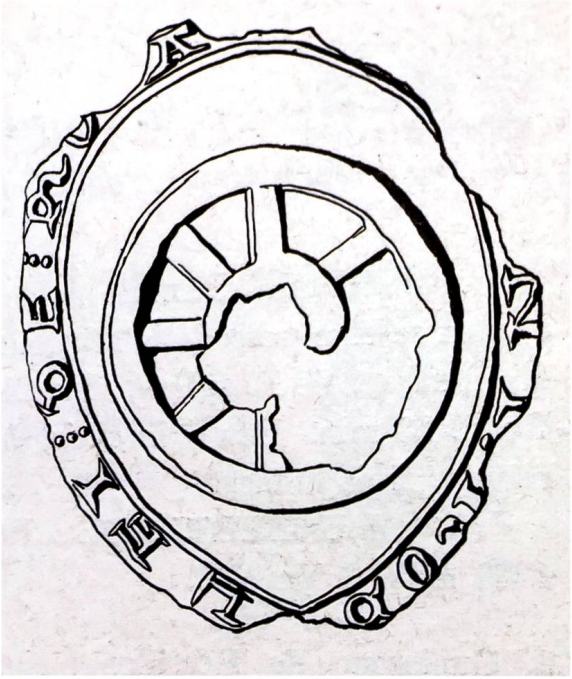

Fig. 25. Armoiries à la roue, sceau de Rodolphe III, sire de Rue, 1247–1250, Galbreath, *Inventaire des sceaux vaudois*, p. 102, n° 1.

Ce point est très justement souligné dans la plaquette du 500e anniversaire par Rémy Rochat, qui considère que les armes aux cimeterres, appartenant à « une société et non un particulier ou une famille, [sont] donc difficilement admissibles comme armoiries officielles »[103].

L'écu de sable à la roue d'or

La roue est un meuble qui apparaît très précocement en héraldique. En Romandie, la famille de Rue (forme latine : *de Rota*), dans le Pays de Vaud fribourgeois, arbore dès 1234 une roue sur son sceau[104]. Toutefois, la roue n'a jamais été un meuble héraldique fréquent.

Usages et significations de la roue héraldique

Unique meuble des armoiries des Rochat, la roue héraldique doit-elle obéir à des conventions graphiques particulières ? Quelle est la part imposée par les règles et usages du blason, et quelle est celle dévolue à la liberté de l'artiste ?

[100] Abraham Rochat (-Nicole), capitaine au Pont, fils de Pierre Michel Rochat, curial de Vallorbe.

[101] Jacques Rodolphe Rochat (-Reymond), fils de Samuel Tobie Rochat et d'Anne Barbille née Nicole.

[102] ACV, Bih 1 (1690, février 24). Les initiales « A R » de part et d'autre des cimeterres semblent le confirmer.

[103] Rochat, Rémy, *Notice historique…, op. cit.*, p. 61. Lire aussi : Pellet, Jean-Daniel, *Rochat, op. cit.*, « Les armoiries », [p. 35].

[104] Galbreath, Donald Lindsay, *Inventaire des sceaux vaudois*, Lausanne, Genève, Neuchâtel, Vevey, Montreux, Berne, Bâle : Payot et Cie, 1937, 340 p. 102, n° 1 et XXIV pl.

La roue héraldique simple possède une jante lisse : elle ne doit pas être confondue avec d'autres types de roues qui renvoient à des signifiés spécifiques :

- à engrenages (pour l'industrie),
- dentée (pour évoquer l'horlogerie),
- à augets (pour figurer une roue de moulin),
- garnie de pointes recourbées (pour rappeler l'instrument du martyre de sainte Catherine)[105].

Type de roue et nombre de rayons

Dans les armes des Rochat, la jante est lisse : c'est une roue de véhicule. Les écarts sont rares. Bien que l'*Armorial genevois* blasonne les armoiries Rochat correctement « de sable à la roue d'or », l'illustration en couleur figure par erreur une roue de moulin à augets. L'erreur graphique n'avait d'ailleurs pas échappé à Michel Rochat (1916–2004)[106], de Genève, qui obtint l'ajout, dans l'édition de 1977, de la précision suivante : « tous les Rochat vaudois ou devenus genevois portent les armes décrites ci-dessous : *de sable à la roue d'or à huit rayons* »[107]. Malheureusement, la roue de moulin a été reprise sur des armoiries réalisées par Roland Jayet (1921–1996), à Genève le 15 décembre 1952, pour Eric Rochat (1930–2012)[108], affineur aux Charbonnières.

Nous avons souligné précédemment que le premier blason « de sable à la roue d'or » avait été dessiné par le bailli Niklaus Gatschet avec huit rayons. Ce nombre est-il significatif ?

Généralement, la roue héraldique est figurée indifféremment à six ou huit rayons. Ainsi, sur

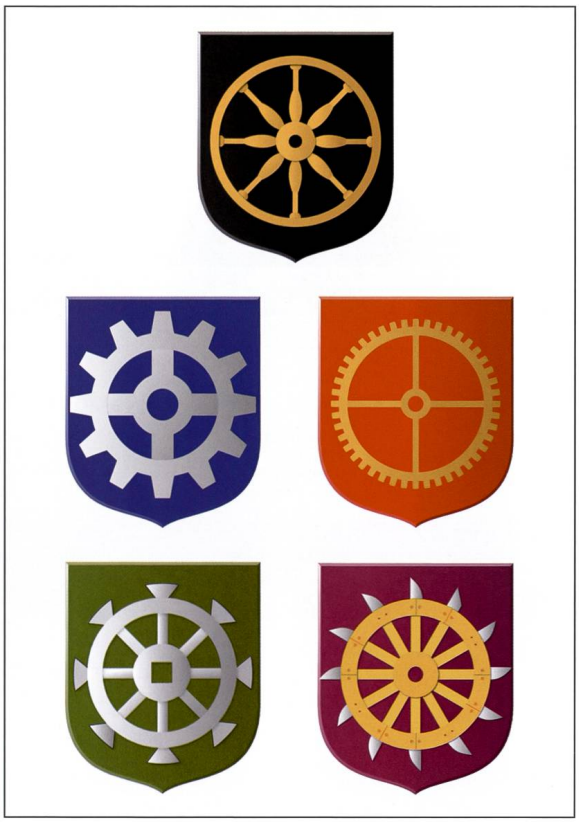

Fig. 26a–e Différents types de roue héraldique : a) roue simple – b) roue à engrenages (d'industrie) – c) roue dentée (d'horlogerie) – d) roue à augets (de moulin) – e) roue de sainte Catherine (instrument de son martyre) (dessins de Nicolas de Blanpré).

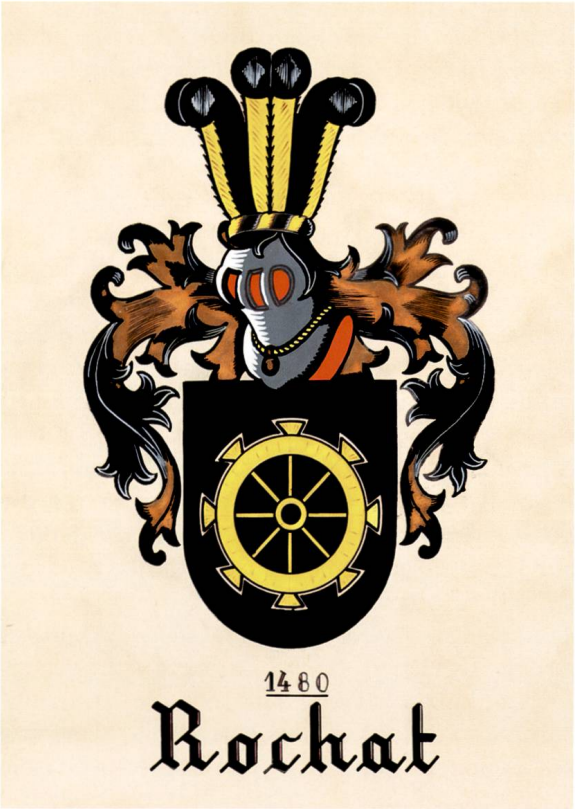

Fig. 27. Armoiries des Rochat réalisées par Roland Jayet (1921–1996), héraldiste, Genève le 15 décembre 1952 pour Eric Rochat (-Neurohr) : l'ajout des augets suggère que l'héraldiste a consulté l'Armorial genevois, le seul à publier cette variante erronée.

[105] Boos, Emmanuel de, *Dictionnaire du blason*, Paris : Le Léopard d'or, 2001, 507 p., p. 118 et Fernon, Jean-Paul, *Dictionnaire d'héraldique*, Pont-Authou : Éd. d'Héligoland, 2012, 330 p., p. 126.

[106] Michel François Rochat (-Conne), fils de Léon Emile Rochat et d'Anna Louise Marguerite née Balmer.

[107] Dumont, Eugène-Louis, *Armorial genevois, op. cit.*, p. 370, planche p. 360-1n et addendum. Michel Rochat (1916–2004) a pris soin de renouveler cette précision dans sa correspondance d'août 1979 avec le Comité du 500e anniversaire (cf. ACV, PP 938/8).

[108] Eric Alphonse Rochat (-Neurohr), fils de Wilfrid Henri Rochat et d'Elise Marie née Süsstrunk

les sceaux armoriés de la famille Rich, issue de la petite noblesse soleuroise, la roue possède huit rayons en 1345, et six en 1377[109]. Sur la question, la plupart des héraldistes suivent l'avis de l'érudit Pierre Palliot, qui écrit en 1660, à propos des roues : « je ne voy point qu'elles ayent le nombre de ces raiz déterminé, car elles s'y représentent à cinq, six et huit raiz, suivant la fantaisie de l'ouvrier ». De même, le nombre de rayons est « chose indifférente » selon Jean-Baptiste Rietstap dans son *Dictionnaire des termes du blason* (1887)[110]. Rares sont les auteurs qui assignent à la roue un nombre déterminé de rayons : c'est le cas, par exemple, de Nicolas Viton de Saint-Allais (1773–1842) dans son *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France* (1816), qui considère qu'une roue héraldique est ordinairement à huit rayons et que lorsque le nombre de ces derniers diffère, il convient de le spécifier[111]. Dans la mesure où ces auteurs ne s'accordent pas entre eux, il peut donc s'avérer pertinent de préciser le nombre de rayons.

Chez Gatschet, le choix d'attribuer huit rais à la roue des Rochat est-il significatif ? En feuilletant son armorial, on se rend compte que la tendance très pragmatique suivie par l'auteur a consisté à attribuer huit rayons à la roue lorsqu'elle constituait le meuble unique de l'écu[112], et six lorsque sa taille était réduite parce qu'elle figurait soit en plusieurs exemplaires, soit en position secondaire par rapport à d'autres éléments, soit encore dans un espace contraint, les quartiers d'un écartelé par exemple[113]. C'est donc parce que la roue des Rochat se déploie sur l'ensemble de l'écu que Gatschet l'a dotée de huit rayons.

Dans son *Alphabet et figures de tous les termes du blason* (1899), L.-A. Duhoux d'Argicourt indique que la roue héraldique « se représente comme la roue des chars antiques », caractérisée iconographiquement par des rayons en bois tourné, ayant l'aspect de balustres, contrairement à la roue de charriot dont les rayons sont droits[114].

Fig. 28a–b. Deux sceaux successifs de la famille Rich, appendus à des chartes de 1345 et 1377 (Archives de l'Etat de Berne, Fach Fraubrunnen, mai 1345 ; Fach Aarberg, 25 juin 1377).

[109] Archives de l'Etat de Berne, *Fach Fraubrunnen*, mai 1345, et *Fach Aarberg*, 25 juin 1377. La famille Rich est d'origine juive, ce qui explique la présence d'une rouelle dans ses armes.

[110] Palliot, Pierre, *La vraye et parfaite science des armoiries, op. cit*, p. 576 ; Boos, Emmanuel de, *Dictionnaire du blason, op. cit.*, p. 118 ; Rietstap, Jean-Baptiste, *Armorial général, op. cit.*, p. XXIX.

[111] M. de Saint-Allais (Nicolas Viton), *Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France*, Chez l'auteur : 1816, volume 2, p. 372.

[112] Voir par exemple Gatschet, Niklaus, *op. cit.*, vol. 1, p. 21 et 35.

[113] Voir par exemple Gatschet, Niklaus, *op. cit.*, vol. 1, p. 21 (trois roues), p. 119 (roue accompagnant une fasce), p. 36 et 124 (roue dans un écartelé), etc.

[114] Consulté en ligne : http://www.blason-armoiries.org/heraldique/r/roue.htm (10 octobre 2020).

Fig. 29. Berlin, quadrige de la porte de Brandebourg : un exemple de roue de char de triomphe, modèle courant de la roue héraldique.

La roue de char antique apparaît dans l'*Armorial des Mousquetaires de La Tour-de-Peilz*[115], ainsi que sur une plaque en façade de la bâtisse connue sous le nom de « Chalet suisse » érigée par Henri Rochat-Golay[116] en 1906 au village du Pont (Vallée de Joux). Des représentations analogues de la roue des Rochat figurent dans la cour du Musée du Vacherin Mont d'Or aux Charbonnières.

Quant au graphisme à la roue de chariot, il est repris, à quelques centaines de mètres du « Chalet suisse », dans la grande salle du village de Pont, aux côtés des blasons des familles de L'Abbaye réalisés par le calligraphe Charles Décoppet (1916–2009) en 1975. De même, elle est exécutée à l'encre de Chine dans les marges d'un exemplaire de l'ouvrage d'Emile Aubert-Schuchardt, *Lignée généalogique de Moïse Aubert bourgeois de la commune de Chenit (Vallée de Joux)* en 1909[117]. L'héraldiste lausannois Oscar Welti est lui aussi fidèle à roue de chariot lorsqu'il réalise les armoiries Rochat en 1957, avec une version qui sera reprise dans la plaquette historique du 500e anniversaire, sur quelques publications des Editions Le Pèlerin (1987), ou encore dans la *Généalogie des Rochat de Mont-la-Ville* (1999)[118].

S'il y a bien consensus sur le fait que la jante de la roue des Rochat doit être lisse, le nombre et l'aspect des rayons devrait-il être fixé ? Sans doute, puisque, comme on l'a vu, les héraldistes ne s'accordent pas entre eux sur le nombre de rayons que possède par défaut la roue héraldique. Dans la mesure où la plus ancienne représentation des armoiries des Rochat montre une roue à huit rayons et que ces armoiries ont vocation à représenter et unifier tous les membres de la famille, nous préconi-

[115] Société des Mousquetaires de La Tour-de-Peilz fondée en 1574, pour la famille de Jacques-David Rochat, venu du Pont, meunier au moulin de l'Ognonaz d'en Haut (1737), www.lesmousquetaires.ch (consulté le 28 octobre 2019),

[116] Jules Henri Rochat (1866–1954), fils de Jules-Moïse Samuel Rochat et de Zélie Jenny Julianne née Rochat.

[117] Ouvrage conservé par Jean-Michel Rochat (-Vogel) aux Charbonnières. Ce dessin figure sur le panneau n° 4 de la Promenade romantique et belle époque du village du Pont, réalisé par la Société de développement du Pont (SDP) en collaboration avec Rémy (textes) et Pierre-Abraham Rochat (dessins).

[118] Rochat, Loïc, *Généalogie des Rochat de Mont-la-Ville 1599–1999*, Morges : Chez l'auteur, 1999, p. 2b.

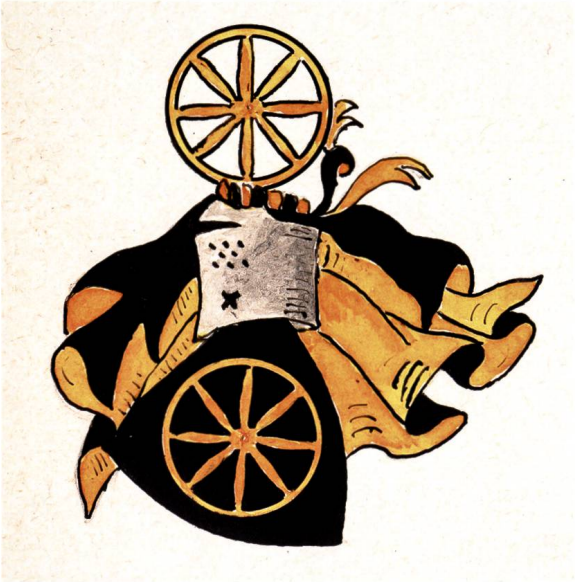

Fig. 30. Armoiries complètes des Rochat, réalisées à l'encre dans l'ouvrage d'Emile Aubert-Schuchardt, *Lignée généalogique de Moïse Aubert {...}* : la roue reproduite ici est celle d'un chariot.

Fig. 31. Armoiries complètes des Rochat, réalisées par Oscar Welti en 1957 : autre exemple de roue de chariot.

sons de maintenir cette tradition. Cette option présente en outre l'avantage de bien différencier les armoiries des Rochat de celles des autres familles qui, plus nombreuses, ont une roue à six rais comme meuble principal de leur écu. Nous nous sommes nous-mêmes appliqués ce principe : tandis que nos travaux réalisés entre 1999 et 2016 présentaient indistinctement

Fig. 32. Le Pont, grande salle, blason des Rochat réalisé en 1977 par Charles Décoppet : roue de chariot.

des armes à la roue de six ou huit rayons, une harmonisation a été opérée à l'occasion de la présente publication. En revanche, la liberté de l'artiste demeure entière quant au style des rayons, qui peuvent être droits ou tournés. De la sorte, un juste compromis est trouvé entre cohérence familiale et sensibilité artistique.

Une symbolique « industrielle et roturière »

Pourquoi une roue pour les Rochat ? L'Armorial Gatschet ne précisant pas ses sources, nous ignorons qui fut le premier Rochat à adopter cet emblème et quelles furent ses motivations. Toutefois, en confrontant les armoiries des Rochat à d'autres écus similaires selon les méthodes de l'héraldique dite *comparée*, il est possible de proposer des éléments de réponse, de manière prudente et étayée. Rappelons tout d'abord que les motivations signifiantes déterminant la composition d'armoiries peuvent être de trois ordres, sur lesquels nous reviendrons :

- allusives ;
- parlantes ;
- symboliques.

En outre, le choix d'armoiries n'est pas uniquement motivé par des considérations sémantiques : l'aspect esthétique, le rôle de modèle plus ou moins conscient joué par des armoiries préexistantes, peuvent fortement influencer la composition retenue.

La roue constitue fréquemment un emblème destiné à faire allusion au métier exercé par le propriétaire des armes. L'emblématique professionnelle étant relativement stéréotypée, il est possible de classer les métiers évoqués par une roue en trois grands groupes :

- en premier chef, les artisans qui fabriquent des roues ou des véhicules à roue : « rou-

hiers », charrons, Wagner dans le monde germanophone... C'est le cas, par exemple, du maître charron parisien Charles Mauroy, qui portait « de gueules au chevron d'argent accompagné de trois roues de même »[119].

- Les métiers en rapport avec le transport de biens ou de personnes. Ainsi, Jean Aumont, fermier des carrosses et messageries de Normandie, portait pour armoiries « d'argent à la montagne de sinople accompagnée en chef de deux roues de gueules », et le porteur (livreur) de grains Pierre Mathier « de sable à trois gerbes d'or accompagnées en abîme d'une roue de gueules »[120]. Par extension, la roue pouvait désigner ceux qui hébergent les voyageurs. De fait, certaines auberges avaient adopté la roue pour enseigne : c'est là l'origine du nom du hameau de la Roue, commune de Neuillé-Pont-Pierre où nombre de voyageurs faisaient une halte[121].
- Les artisans faisant usage d'outillage actionné par une roue, qu'il s'agisse d'un tour (tourneurs sur bois, potiers) ou d'un rouet (cordiers). Ainsi, les mouleurs (tourneurs) sur bois Antoine et Etienne Bazin, à Paris portaient « d'argent à deux roues de sable en chef et au sautoir alésé de même en pointe »[122]. Toutefois, pour ces métiers, il est d'usage que la roue soit accompagnée dans l'écu d'accessoires permettant de préciser la profession exercée afin d'éviter toute confusion avec les charrons, dont la roue constitue l'emblème par excellence. C'est le cas, par exemple, dans les armoiries de la corporation des cordiers de Honfleur (Normandie) : « de gueules à deux paquets de cordes en chef et une roue d'argent en pointe »[123].

Fig. 33a–e. La roue héraldique comme allusion professionnelle : a) le charron parisien Charles Mauroy – b) le fermier des carrosses et messageries de Normandie Jean Aumont – c) le livreur de grains parisien Pierre Mathier – d) les tourneurs sur bois Antoine et Etienne Bazin – e) la corporation des cordiers de Honfleur (Normandie) (dessins de Nicolas de Blanpré).

Les armoiries parlantes sont celles dont le contenu est inspiré par le nom du porteur. Sans surprise, de nombreuses familles dont le patronyme évoque un des métiers évoqués précédemment intègrent une ou plusieurs roues dans leurs armes, quand bien même l'activité n'est plus exercée dans la famille depuis longtemps : c'est le cas, par exemple, des familles Rouiller (Champvent)[124] et, à Paris, Charron[125], ainsi que, partout dans l'espace germanophone, de nombreuses familles Wagner, à l'instar de celle qui, venue de Berne, a donné neuf baillis, gouverneurs et administrateurs au pays de Vaud[126].

[119] Hozier, Charles d', *Armorial de la généralité de Paris.* publié par Jacques Meurgey de Tupigny d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale avec une introduction et des notes, Mâcon : l'auteur, 1965–1967, 3 tomes, t. III, p. 394 ; pour le monde germanique, voir notamment Muller, Christine, *Emblèmes de métiers en Alsace*, Strasbourg: Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, 2016, vol.1: de « Agriculteur » à « Maréchal-ferrant », 160 p., p. 90–94.

[120] Hozier, Charles d', *Armorial de la généralité de Paris, op. cit.*, t. I, p. 17 et t. III, p. 391.

[121] Vaysse de Villiers, Régis Jean François, *Itinéraire descriptif, ou description routière, géographie historique et pittoresque de la France et de l'Italie. Région du Sud-Ouest*, Paris : Potey, 1821, 363 p., p. 270. Neuillé-Pont-Pierre est une commune d'Indre-et-Loire.

[122] Hozier, Charles d', *Armorial de la généralité de Paris, op. cit.*, t. I, p. 34

[123] Hozier, Charles d', *Armorial général de France (édit de novembre 1696). Généralité de Rouen*, publié avec une introduction, des notes et tables par Gustave Amable Prévost, Rouen/Paris : A. Lestringant/A. Picard, 1910, 2 tomes, t. II, p. 22.

[124] Rappard, François J., *Armorial vaudois 1936–1996, op. cit.*, p. 114.

[125] Hozier, Charles d', *Armorial de la généralité de Paris, op. cit.*, t. I, p. 109 : « De gueules au chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une roue de même ».

[126] Galbreath, Donald Lindsay, *Armorial vaudois, op. cit.*, t. II, p. 708 : « De gueules à la roue d'or, de biais. »

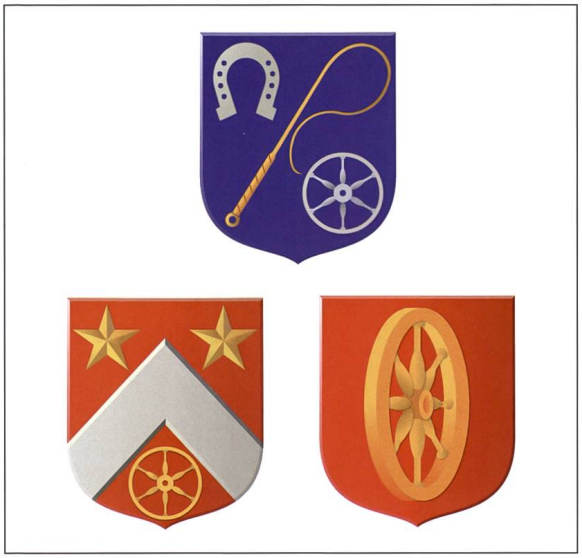

Fig. 34a–c. La roue dans les armoiries parlantes inspirées de patronymes évoquant des noms de métier : a) Roulier ou Rouiller (voiturier ou charron), de Champvent – b) Le Charron, de Paris – c) Wagner, venus de Berne, en pays de Vaud (dessins de Nicolas de Blanpré).

Souvent, l'homophonie prend le pas sur l'étymologie : la roue héraldique trouve alors sa justification uniquement dans le fait que le patronyme du porteur intègre une syllabe phonétiquement proche des sons *rou* ou *char*, notamment. En Suisse, les armoiries des sires de Rolle et de Rue, mais aussi des familles *Rouilly* (Echichens, Pomy)[127], *Ronner* (Linthal GL) et Roux, de Bottens, citées par Gatschet, obéissent à cette même logique, de même que celles des Charles, de Riaz (FR)[128]. C'est également le cas, en France, des armoiries des Roussel à Ornans ou des Leroux à Dole, en Franche-Comté[129], des Kerouartz en Bretagne[130], ou encore des Charlet dans le Lyonnais[131]. Certaines roues doivent leur présence au simple fait que le patronyme évoque l'idée d'un mouvement rotatif : c'est le cas des armes d'Edme Revirard, à Chaussin, dont le nom dérive de *revirer*, verbe vieilli signifiant

Fig. 35a–h. Autres exemples d'armoiries parlantes à la roue, d'inspirations phonétiques diverses : a) famille Charles, de Riaz (FR) – b) Jean-Claude Roussel, à Ornans (Franche-Comté) – c) Claude Leroux, à Dole (Franche-Comté) – d) famille de Kerouartz (Bretagne) – e) famille Charlet, à Lyon – f) Edme Revirard, à Chaussin (alors en Bourgogne) – g) famille Rouland (France) – h) famille Roualle (Île-de-France) (dessins de Nicolas de Blanpré).

« retourner »[132] ou encore de celles gravées sur un ex-libris français du XVIIIe siècle pour un dénommé Rouland[133]. Du fait de son caractère monosyllabique, la roue entre même par-

[127] Rappard, François J., *Armorial vaudois 1936–1996, op. cit.*, p. 114.

[128] Vevey-L'Hardy, Hubert de, *Armorial du canton de Fribourg*, t. I, Belfaux : l'auteur, 1935, p. 22–23.

[129] Hozier, Charles d', *Armorial général de France. Recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1696. Franche-Comté*, publié par Henry Bouchot, Dijon : Imprimerie Darantière, 1875, 267 p., p. 108 (Roussel) et 131 (Leroux).

[130] Hozier, Charles d', *Armorial général de France (édit de novembre 1696). Bretagne*, publié par R. Chassin du Guerny, Rennes : Larcher, 1930, 2 tomes., t. I, p. 129, 218, 222, 328.

[131] Hozier, Charles d', *Armorial général de France*, vol. XVII (Lyon), Bibliothèque nationale de France. Département des Manuscrits. Français 32244, p. 100.

[132] Hozier, Charles d', *Armorial général de France. Recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1696. Généralité de Bourgogne*, publié par Henry Bouchot, Dijon : Darantière, 1875, 2 tomes, t. II, p. 127 : Revirard : « d'azur à la roue d'or accompagnée en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant de même ». Chaussin se situe dans le département du Jura.

[133] Rouland : « d'azur à un arbre arraché d'or, au chef de même chargé de deux roues de gueules buttant contre un monticule au naturel, le tout sur une terrasse de sinople », ex-libris du XVIIIe s., base de données de l'AFCEL (Association Française des Collectionneurs d'Ex-Libris), http://www.afcel.fr/fr/base-des-ex-libris/ (consultée le 14 avril 2020).

fois dans la composition de rébus héraldiques : ainsi, en Île-de-France, la famille Roualle associe une *roue* et une *aile*[134]. Dans ces armoiries parlantes, véritables calembours, l'homophonie est parfois approximative.

Parmi les différentes valeurs symboliques attribuées à la roue, celle qui revient le plus fréquemment est liée à la Fortune, déesse qui, sous l'Antiquité, préside aux destinées humaines. Cette valeur symbolique, bien attestée au Moyen Âge et à l'Époque moderne, où elle est notamment diffusée par les recueils de gravures allégoriques ainsi que par le tarot qui lui consacre une carte spécifique, trouve des prolongements emblématiques et héraldiques.

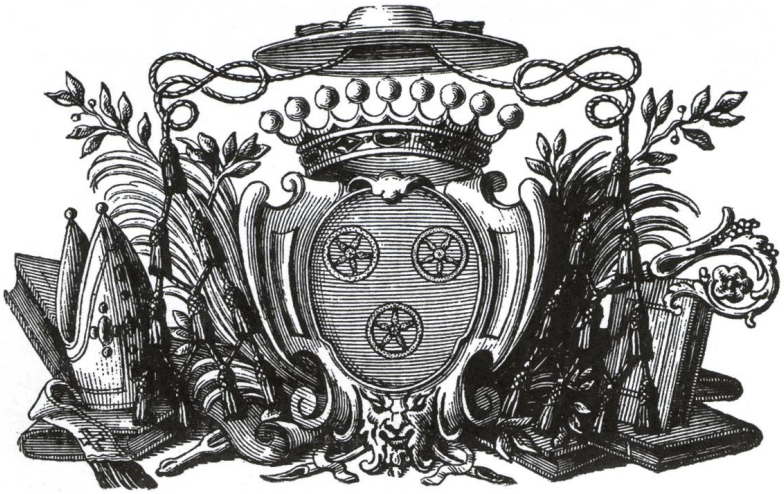

Fig. 36. Ex-libris aux armes de Jacques-Bénigne Bossuet II (1661–1743), évêque de Troyes, vers 1720 (Coll. AFCEL).

Ainsi, en Alsace, à Ribeauvillé, en 1636, une maison est identifiée par son enseigne « zum Glücksrad »[135]. Sur le plan héraldique, un des exemples les mieux documenté est celui du collège de la Sorbonne, à Paris, qui, sous l'Ancien Régime, avait pour emblème une roue qu'il déclinait sur ses armoiries, ses estampilles, ainsi que de nombreuses autres compositions iconographiques[136]. L'origine de cet emblème parlant est livrée par le célèbre érudit lyonnais Ménestrier (1631–1705) : « c'est une roue de fortune par allusion à *Sors bona* »[137], locution latine désignant la Bonne fortune, et phonétiquement proche du nom du collège (*Sors bona*/ Sorbonne). Dans d'autres cas, ce sont des devises qui viennent éclairer le sens symbolique de cette figure : ainsi, la famille de La Fosse de Kerdieuc accompagne la roue de ses armes de la devise *Rotat omne fatum* (« tout destin tourne »), tandis qu'en Guyenne, les Bodin de Saint-Laurens se fendent d'un *Celestes metallum et fortunam virtutes supernitens* « les vertus célestes valent plus que l'or et la fortune »[138].

Parfois, les strates sémantiques se superposent : des armoiries primitivement parlantes ou allusives se voient ensuite enrichies d'une dimension symbolique qui en augmente la portée signifiante. C'est le cas par exemple dans la famille du célèbre théologien Jacques Bénigne Bossuet (1627–1704), qui portait *d'azur à trois roues d'or.* Ces armoiries sont à l'origine parlantes et probablement allusives : l'ancêtre Étienne Bossuet, reçu bourgeois de Seurre en 1460, était surnommé « Rouyer »[139], sans doute pour évoquer son activité professionnelle. Sur les jetons qu'il fait frapper en 1614, son descendant Jacques Bossuet, conseiller en parlement et vicomte mayeur de Dijon, accompagne les armoiries familiales de la devise *Rebus inest velut orbis*, que l'on peut traduire par « en toutes choses, il est comme la roue »[140], image du responsable politique qui, quelle que soit la situation, retourne à l'équilibre. Ces exemples illustrent un fait rarement souligné en héraldique : les armoiries peuvent faire l'objet de remotivations sémantiques qui viennent remplacer, ou compléter, la raison d'être primitive du choix adopté.

[134] Hozier, Charles d', *Armorial de la généralité de Paris, op. cit.*, t. I, p. 22 et t. III, p. 490 : armoiries de la famille Roualle : « d'azur à la bande d'argent accompagnée en chef d'un demi-vol d'or et en pointe d'une roue de même » ().

[135] Muller, Christine, *Emblèmes de métiers en Alsace, op. cit.*, p. 94.

[136] Angotti, Claire, « Les manuscrits du collège de Sorbonne : une enquête codicologique » dans Fournier, Gilbert et Nebbiai, Donatella (éd.), *Les Livres des maîtres de Sorbonne : Histoire et rayonnement du collège et de ses bibliothèques du XIIIe siècle à la Renaissance*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2019, p. 245-341, § 75.

[137] Ménestrier, Claude François, *La nouvelle méthode raisonnée du blason, op. cit*, 1723, 298 p., p. 275.

[138] Tausin, Henri, et Chassant Alphonse, *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques*, Paris, J. B. Dumoulin, 1878, 2 tomes, t. II, p. 634 et 416 ; Rietstap, Jean-Baptiste, *Armorial général, op. cit.*, t. I, p. 696 et 226.

[139] Floquet, Amable, *Études sur la vie de Bossuet jusqu'à son entrée en fonctions en qualité de précepteur du Dauphin (1627–1670)*, Paris : Firmin Didot Frères, 1855, t. I, 660 p., p. 9–10. Seurre est une localité du département de la Côte-d'Or.

[140] Tausin, Henri, et Chassant, Alphonse, *op. cit.*, t. I, p. 278.

Ce tour d'horizon des usages de la roue héraldique n'est pas sans intérêt pour tenter d'expliquer l'origine et la signification de sa présence dans les armoiries des Rochat. La confrontation avec d'autres armoiries parlantes (Roux, Rue...) suggère que la roue a pu d'abord être choisie par les Rochat en raison de sa proximité phonétique avec la première syllabe du patronyme, et ce d'autant que la seconde syllabe est quant à elle assez proche du mot *char*. Par un jeu de mots approximatif analogue à ceux observés précédemment et tenant du rébus (Roualle, Sorbonne), les Rochat auraient donc choisi une *roue de char* comme emblème parlant.

Mais pourquoi ne pas avoir plutôt choisi un rocher, plus fidèle à l'étymologie explicite du nom ? Plusieurs Rochat s'y sont essayés : Jacques Rodolphe Rochat utilise en 1760 un sceau armorié montrant un oiseau perché sur un rocher de onze coupeaux et, en 1773, un Rochaz porte trois rochers sur des ondes, surmontés d'une fasce haussée chargée d'un croissant entre deux étoiles ; en outre, comme on l'a vu, les armes aux cimeterres ont été accompagnées à plusieurs reprises d'un mont de trois coupeaux[141]. Pourtant, le rocher n'est jamais parvenu à s'imposer ! Une des raisons de cet échec tient sans doute au fait que les monts – à trois coupeaux ou plus – comptent parmi les meubles les plus répandus de l'héraldique suisse : les armoiries montrant un meuble posé sur un mont y sont pléthores. Comment espérer se distinguer avec un emblème aussi banal ?

Face au rocher, la roue possédait d'indéniables arguments. Dès leur installation à la Vallée de Joux, les Rochat s'illustrent par leur activité industrielle, mue à l'époque par des roues actionnées par la force hydraulique. L'activité horlogère développée par certains membres de la famille à partir du XVIIIe siècle renforce cette association entre la réputation des Rochat et le mouvement rotatif. Symbole du transport, la roue, enfin, peut évoquer l'expansion aussi bien économique que géographique. La roue héraldique désignant les Rochat n'est ni une roue de moulin ni une roue d'horlogerie : elle constitue un symbole générique englobant les différentes activités économiques faisant appel au mouvement rotatif. Ainsi, s'il est évident que l'adoption de la roue comme emblème familial global doit incontestablement beaucoup au fait d'avoir été plus tôt et davantage publiée que les autres, il est certain également qu'au cours des XIXe et XXe siècles, de nombreux Rochat se sont spontanément reconnus dans cet écu en raison de sa capacité à évoquer le savoir-faire industriel de la famille, à l'image de Louis-Lucien Rochat qui qualifie la roue héraldique familiale d'« industrielle et roturière »[142].

Enfin, s'il est toujours aventureux de proposer des explications symboliques quant au choix des couleurs, il faut noter ici que le champ de sable, couleur traditionnellement associée à l'industrie métallurgique et à un refus de l'ostentation particulièrement prisé en terre protestante, ne pouvait que renforcer le sentiment que ces armoiries étaient décidément les plus pertinentes pour représenter les Rochat.

Ainsi, les armoiries des Rochat auraient été, simultanément ou successivement, parlantes et allusives. Le cimier à la dame invite à se demander si elles ne furent pas enrichies par une dimension symbolique plus large.

Le cimier à la Dame

Les armoiries des Rochat sont surmontées d'un cimier, c'est-à-dire d'une figure spécifique surmontant le heaume. Les cimiers sont d'abord apparus sur les tournois : rehaussant la silhouette des combattants, ils facilitaient l'identification de combattants aux visages masqués par des heaumes. En héraldique, le cimier n'est pas un privilège nobiliaire : en raison de son caractère décoratif, il s'est répandu bien au-delà du cercle des jouteurs, et, plus généralement, des familles nobles. La plus grande inventivité préside : si les cimiers sont fréquemment constitués d'un assemblage de plumes, on rencontre également de nombreuses effigies animalières, chimériques ou humaines, souvent représentées issantes, c'est-à-dire à mi-corps. Dans l'Armorial Gatschet, l'écu des Rochat est surmonté d'un cimier montrant :

> « une dame issante d'argent, habillée de sable, ceinturée d'argent, rebrassée, couronnée et chevelée d'or, les cheveux épars, les bras étendus ».

Qui est cette femme ? Quelle est la raison symbolique de sa présence ?

Louis-Lucien Rochat est le premier à s'être interrogé sur la question. Son analyse mérite d'être reprise et développée ici. Il relève d'abord que les effigies féminines sont assez peu employées en cimier : la seule que cite Mandrot dans son armorial vaudois (1880) est

[141] Galbreath, Donald Lindsay, *Armorial Vaudois, op. cit.*, p. 592.

[142] Rochat, Louis-Lucien, *Notes historiques, op. cit.*, p. 9.

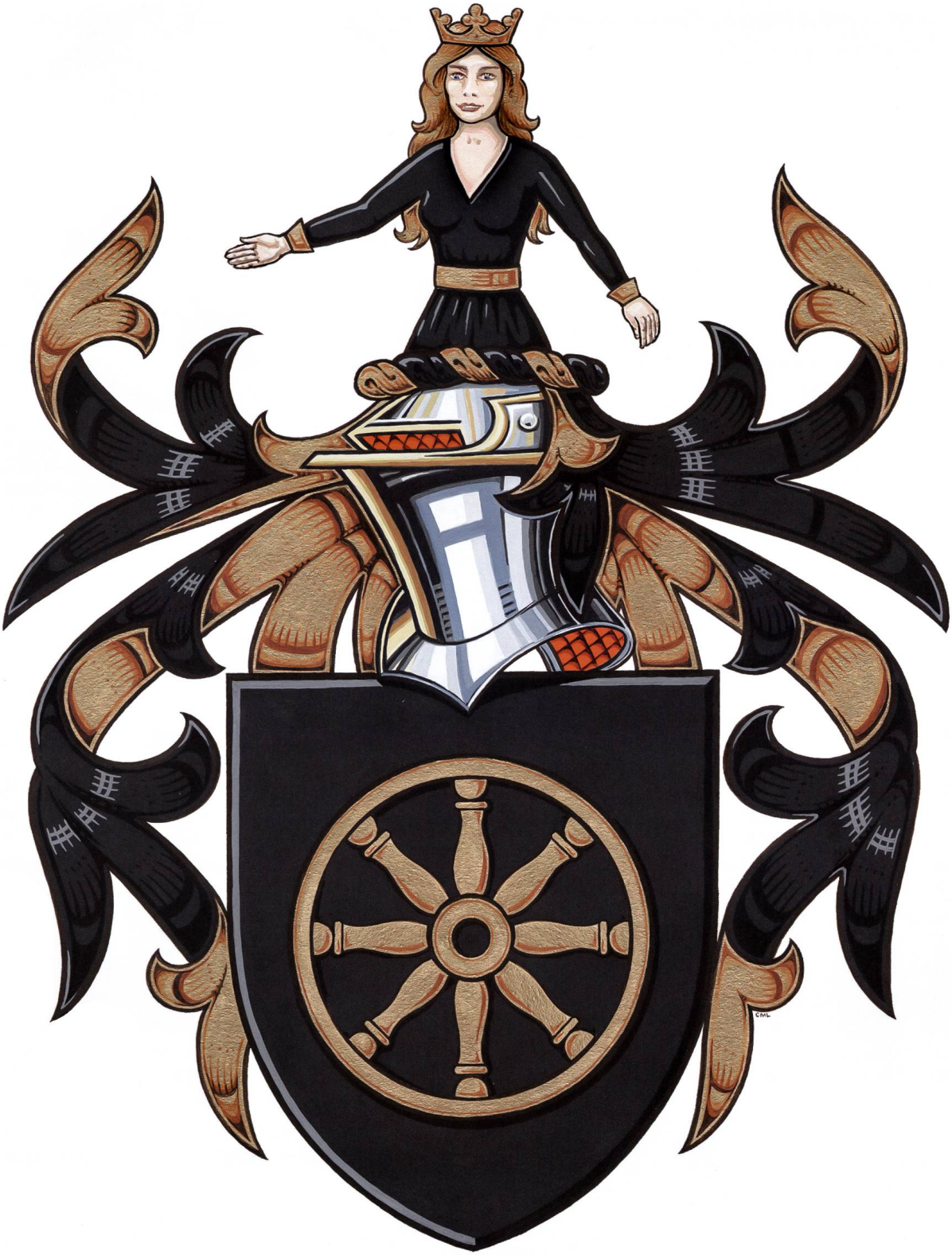

Fig. 37. Armoiries complètes des Rochat, toutes branches confondues, développées dans le cadre de cette étude, en regard de l'analyse présentée ici. Tous les Rochat descendants de l'ancêtre Vinet Rochat ont droit à ces armoiries-là précisément et sans aucune exception. Réalisation Marie Lynskey et Loïc Rochat, 2005.

celle des Rochat. Le dépouillement du célèbre armorial médiéval de Conrad Grünenberg (1483) livre seulement 57 cimiers féminins sur un total de 2'300 écus[143], soit à peine 2% de l'effectif. Lorsqu'elle n'est pas privée de ses bras, la femme tient une bannière, le meuble principal de l'écu ou un autre élément. Sa robe prend habituellement la couleur principale des armoiries. Datant de la fin du XVIIIe siècle, l'armorial du bailli Gatschet présente environ 12'400 écus de familles suisses, dont 613 vaudois[144], parmi lesquels 154, soit un quart, sont dotés d'un cimier. Sur cet ensemble, dix présentent un homme et deux seulement une femme. Les cimiers masculins apparaissent en livrée aux couleurs des armes, sauf pour les Tavel de Payerne dont l'homme sert de support à deux meubles tirés de l'écu. C'est également le rôle du seul autre cimier féminin, appartenant à la famille Roguin d'Yverdon. En parcourant les pages des deux volumes, on observe que les cimiers féminins, surtout lorsque les bras ne tiennent rien, sont très rares en Suisse Romande, un peu moins dans l'aire germanophone[145].

Dans les armoiries Rochat, la dame du cimier est habillée de sable, ceinturée d'argent et rebrassée d'or, c'est-à-dire que les revers de ses manches sont d'or. Autrement dit, sa tenue est aux couleurs de l'écu. En passant la robe en blanc (argent), l'armorial du colonel de Mandrot (1880) a introduit une seconde erreur, malheureusement reproduite aujourd'hui chez nombre de familles, par exemple sur des armoiries réalisée par Oscar Welti à Lausanne pour Gilbert Rochat (1921–2012)[146], aux Bioux ; sur une assiette armoriée en bois réalisée par Georges Reymond, héraldiste à l'avenue de France 5 à Lausanne, pour François Rochat (-Rochat)[147] au Pont ; ou encore sur des assiettes peintes chez André Rochat (-Wiedemaier)[148] à Prilly et Georges-Claude Rochat (*1938)[149] à Bex, pour ne citer que quelques exemples rencontrés durant nos recherches.

Fig. 38. Armoiries complètes des Rochat peintes sur assiette en terre cuite (peint à la main, Poterie Moderne, Chavannes, chez Georges-Claude Rochat (-Wiesling), Bex) : La Dame est reproduite ici habillée « d'argent » au lieu « de sable ».

Une sainte ?

La tête de la femme est couronnée ; ses cheveux d'or, abondants et longs, tombent dans le dos jusqu'aux hanches. Contrairement à la majorité des femmes en cimier, ses cheveux sont libres et non tressés. Le fait qu'elle ne tienne rien signifie qu'elle est là pour elle-même, et non en tant que support pour un meuble quelconque. Sa gestuelle est, selon Louis-Lucien Rochat, « conforme au geste traditionnel du prédicateur qui implore sur l'assemblée la bénédiction de Dieu ou qui l'accorde en son nom ». Sa présence, son abondante chevelure et sa gestuelle ont pour le pasteur de Genève « quelque chose de particulièrement caractéristique » et reconnaissable.

Dans l'iconographie religieuse, quelle est la femme dont les cheveux longs ont joué une importance particulière ? Quelle est celle qui implore le pardon et la bénédiction de Dieu par une gestuelle sans équivoque ? Marie de Magdala est citée au moins douze fois dans les quatre évangiles canoniques, plus que la plupart des apôtres ! A Béthanie, c'est elle qui lave les

[143] GRÜNENBERG, Conrad, *Des Conrad Grünenberg Ritters und Bürgers zu Constanz Wappenbuch,* Konstanz, 1483. L'original est conservé à Berlin-Dahlem, au Geheimes Staatsarchiv Preußischer Kulturbesitz (cote : Ms VIII. HA Siegel, Nr. 21). Cet armorial est consultable en ligne : www.gsta.spk-berlin.de (8 septembre 2019).

[144] Burgerbibliothek Bern, Wappenbuch des alten und neuen Adels de Schweiz, 1799 ; MSS. Hist. Helv. XIV, 58, 59.

[145] *Idem*, page 36, vol. 1 : le cimier des armes de la famille bernoise Rohrmoos présente une femme assez proche de celle des Rochat mais sans couronne et arborant une gestuelle en mouvement alors que celle des Rochat prend une position frontale remarquée par Louis-Lucien.

[146] Gilbert Charles Rochat (-Rochat), fils de Charles-Edouard Rochat et de Léonie Adèle née Reymond.

[147] François Constant Rochat (-Rochat), fils d'Henri Samuel et de Julie Mélanie née Aubert. Cette assiette est conservée ensuite par le fils de François : Pierre Auguste Rochat (-Golay).

[148] André François Rochat (-Wiedemaier), fils de Gaston Edmond Lucien Rochat et de Marie Regina née Eberli.

[149] Georges-Claude Rochat (-Wiesling), fils de Samuel Emile Rochat et de Fernande Marthe née Leresche.

Fig. 39. Armoiries complètes des Rochat peintes sur assiette en terre cuite (André Rochat (-Wiedemaier), Prilly) : La Dame est reproduite ici habillée « d'argent » au lieu « de sable ».

Fig. 40. Armoiries complètes des Rochat peintes sur assiette en bois réalisé par Georges Reymond, héraldiste, avenue de France 5, Lausanne (François Rochat (-Rochat), Le Pont) : La Dame est reproduite ici habillée « d'argent » au lieu « de sable ».

pieds du Christ puis les sèche à l'aide de ses cheveux longs et dénoués, juste avant qu'il ne parte pour Jérusalem :

> « Survint une femme de la ville, une pécheresse. Elle avait appris que Jésus mangeait chez le pharisien, et elle apportait un vase précieux plein de parfum. Tout en pleurs, elle se tenait derrière lui, à ses pieds, et ses larmes mouillaient les pieds de Jésus. Elle les essuyait avec ses cheveux, les couvrait de baisers et y versait le parfum ». (Luc 7, 36–50)

La présence de Marie la Magdaléenne en cimier des armes Rochat semble d'autant plus justifiée aux yeux de Louis-Lucien que la sainte est la titulaire de l'abbaye du Lac de Joux, monastère éminemment important dans l'histoire de la famille Rochat en terres combières. Rappelons que le 26 février 1485, Vinet Rochat obtient de l'abbé de Joux le droit d'être inhumé à l'intérieur de l'abbatiale Sainte-Marie-Madeleine du Lac. Sans les conditions avantageuses faites aux Rochat par le monastère, la famille ne se serait sans doute pas installée si durablement dans l'endroit.

Fig. 41. Ludovico Bréa, *Crucifixion*, détail, 1512. Représentation de sainte Marie-Madeleine au pied de la Croix, ses cheveux détachés sont ici clairement visibles.

Même si Louis-Lucien prend soin de rappeler qu'aucun document n'atteste cette hypothèse, il voit dans la présence de sainte Marie-Madeleine une preuve de l'existence des armoiries à la roue avant que le Pays de Vaud ne passe à la Réforme protestante en 1536... Dès lors, pour le pasteur, il ne fait aucun doute que les armes à la roue sont bien celles des premiers Rochat. Par prudence, nous n'oserons pas nous engager aussi loin dans cette voie, d'autant qu'une autre interprétation, elle aussi fondée, est envisageable.

Une allégorie ?

En effet, ne peut-on voir dans ce cimier une figuration de l'allégorie de la Fortune ? Comme le rappelle Palliot, « on despeint la Fortune le pied sur une roue, pour montrer son inconstance »[150]. Un des exemples les plus précoces de l'incorporation héraldique de cette allégorie concerne la famille Papio, d'Ascona au Tessin, qui dès le XVIe siècle porte des armes « d'azur à l'allégorie de la Fortune au naturel, sur une

[150] PALLIOT, Pierre, *La vraye et parfaite science des armoiries, op. cit.*, p. 575.

Fig. 42. Ex-libris de Georges Bontemps, XIXe siècle (coll. Jacques Laget).

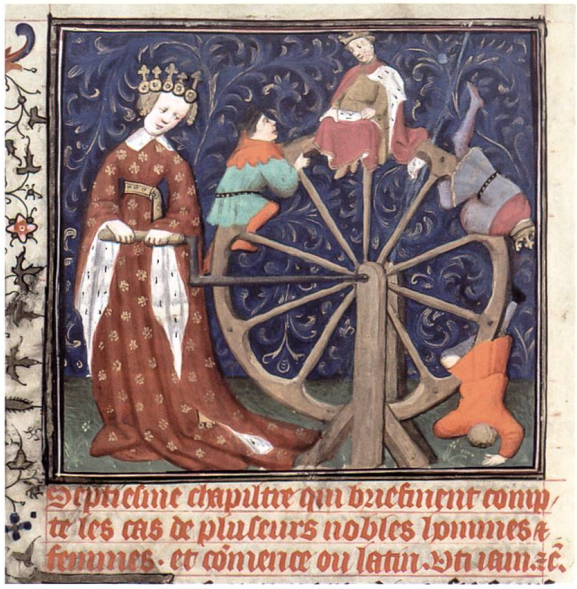

Fig. 43. Fortune faisant tourner une roue, enluminure tirée du *De casibus* de Boccace réalisée à Paris au XVe siècle. Bibliothèque nationale de France, Département des Manuscrits, Français 226, f° 12 v° (cliché BnF).

roue d'or mouvant d'une nuée d'argent »[151]. La chance, ou bonne fortune, apparaît également en 1784 dans les armoiries parlantes de la famille Glück, à Hausach (Bade-Wurtemberg), sous les traits d'une allégorie piétinant une roue à sept rayons[152]. En France, le capitaine Gaspard Gourgaud, qui avait sauvé la vie de l'empereur Napoléon, fut gratifié en 1813 d'armoiries intégrant « une fortune sur sa roue d'or, adextrée en chef d'une étoile de même »[153]. Toujours au XIXe siècle, l'ex-libris de Georges Bontemps montre des armes « d'azur à la Fortune d'argent sur sa roue d'or »[154]. Aux Pays-Bas, la famille Cremer, dont les armoiries arborent une allégorie de la Fortune dès le XVIIe siècle, la montre empiétant une roue depuis 1910 au moins, et reproduit l'allégorie en cimier[155].

Certes, dans ces écus, la Fortune n'est pas couronnée. Néanmoins, plusieurs enluminures du XVe siècle montrent une roue actionnée par une Fortune allégorique dépeinte sous les traits d'une femme couronnée, parce qu'elle est perçue comme la souveraine des destinées humaines[156]. Dès lors, on peut se demander si les mains ouvertes en cimier des Rochat ne pourraient pas reproduire ce geste de la Fortune s'apprêtant à faire tourner la roue.

Dès lors, faut-il voir dans le cimier des Rochat une allégorie de la Fortune, dont l'attribut aurait été placé dans l'écu ? L'intérêt de cette dernière interprétation est qu'elle est compatible avec les usages protestants. En effet, en admettant même qu'à l'origine, ce soit Marie Madeleine qui ait été figurée en cimier des armoiries des Rochat, il n'est pas concevable qu'une famille

[151] Lienhard-Riva, Alfredo, *Armoriale ticinese : stemmario di famiglie ascritte ai patriziati della Repubblica e Cantone del Ticino, corredato da cenni storico-genealogici*, Milan : Orsini De Marzo, 2011 [1e éd. 1945], 517 p., p. 316.

[152] Muller, Christine, *Emblèmes de métiers en Alsace, op. cit.*, p. 94.

[153] Lamarque, Philippe, *L'héraldique napoléonienne*, Saint-Jorioz : éditions du Gui, 1999, 2 tomes, t. II, p. 225.

[154] Base de données de l'AFCEL, http://www.afcel.fr/fr/base-des-ex-libris/, notice Georges Bontemps (consultée le 14 avril 2020).

[155] Zeven, Anton C., « De variaties in het wapen van de ‹ Zutphense/Arnhemse › familie Cremer », *Heraldisch Tijdschrift*, n° 18, 2012, p. 19–23.

[156] Par exemple : enluminure illustrant une page du *De casibus* de Boccace montrant Fortune faisant tourner une roue, réalisée à Paris au XVe siècle, Bibliothèque nationale de France, Département des Manuscrits, Français 226, f° 12 v°, en ligne : http://expositions.bnf.fr/rouge/bande/grand/13.htm ou encore celle sur le même thème illustrant une page de *La cité de Dieu* de saint Augustin, réalisée à Rouen au XVe siècle, Bibliothèque nationale de France, Département des Manuscrits, Français 27, f° 154, en ligne : https://portail.biblissima.fr/ark:/43093/ifdata21bda1926d238627d26ba14e2992000309696865 (consultées le 17 mai 2020).

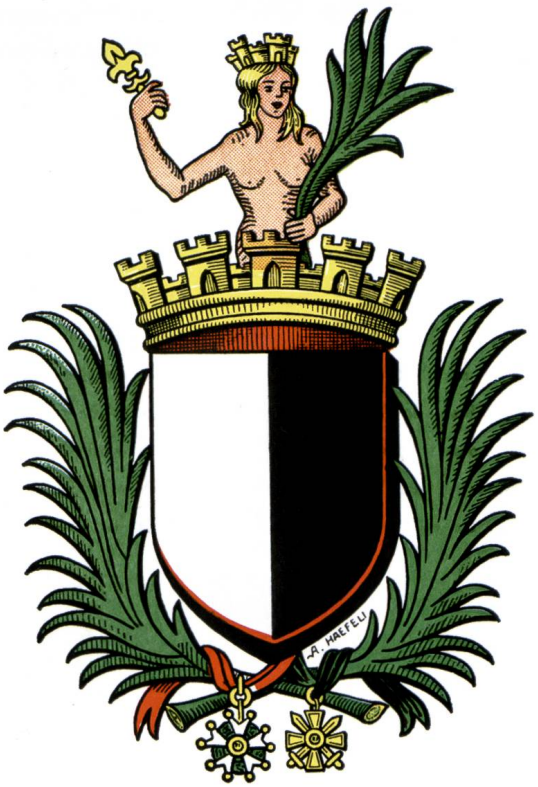

Fig. 44. Les armoiries de la ville de Metz (France), surmontées d'une pucelle symbolisant le fait que la cité n'a jamais été prise, XXe siècle (Archives Municipales Metz, non coté).

réformée, ayant de surcroît donné de nombreux pasteurs, ait assumé publiquement l'usage d'un emblème à l'effigie d'une sainte, alors que dans le même temps, les images religieuses héritées du catholicisme étaient bannies des lieux de culte et des foyers.

Mais peut-être cette dame n'est-elle ni une sainte ni une allégorie… Il faut admettre que dans l'Armorial Gatschet, les cimiers montrant des bustes féminins sont souvent couronnés, et que les cheveux épars se rencontrent à plusieurs reprises. En effet, dans l'imaginaire chevaleresque, cette dame peut revêtir une double valeur symbolique : couronnée, elle peut incarner la belle princesse pour laquelle on se battait lors des tournois. Sa fraîche beauté peut également faire d'elle une pucelle, symbole des villes qui n'ont jamais été prises de force, à l'instar de celle qui apparaît au XVIIe siècle en cimier des armes de la ville de Metz, une palme à la main pour souligner le passé victorieux de la cité[157]. Comme les heaumes à lambrequins, le maintien de tels cimiers féminins au XVIIIe siècle souligne la persistance du prestige de l'idéal chevaleresque tout au long de l'Ancien Régime. Aussi n'est-il pas certain que la dame couronnée qui timbre les armoiries des Rochat ait une signification symbolique précise, ceci dit sa présence doit être conservée.

Faute d'éléments probants, il convient de rester modeste et de ne considérer ces propositions que pour ce qu'elles sont : des hypothèses. Même si en elle-même, la dame couronnée fait partie intégrante du patrimoine héraldique des Rochat depuis plus de deux siècles, le mystère qui continue à entourer son identité ne fait, au fond, que renforcer son attrait…

Le discours trompeur des variantes

Comme on l'a vu, les trois armoiries principales des Rochat (à la croix bourdonnée, aux cimeterres et à la roue) ont fait l'objet de variantes parfois dès le XVIIIe siècle, tandis que bourgeonnaient à leurs côtés des armoiries à l'existence éphémère (divers écus aux rochers, armoiries au lion attribuées par une officine milanaise). Incité par des héraldistes professionnels ou né d'initiatives de membres de la famille soucieux de s'affirmer, ce phénomène de diversification a connu au XXe siècle un élan nouveau, source de confusions. Au niveau de la composition, deux tendances principales se dégagent :

- l'adaptation des blasons anciens précédemment évoqués ;
- l'invention de toute pièce d'un nouveau blason.

Le premier groupe est composé à l'heure actuelle (2020) de quelque cinq variantes dérivées des écus « de sable à la roue d'or » et « d'azur aux cimeterres d'argents », agrémentées ou combinées de diverses manières. Ainsi, le complément à l'*Armorial vaudois* de Rappard (1996) introduit un blason nouveau en ce sens qu'il reprend la composition exacte du drapeau de la Compagnie de M. Rochat de L'Abbaye.

Les deux variantes les plus originales associent la roue et les cimeterres, incarnant en quelque sorte, par leur refus de trancher, l'alternative « à la vaudoise ». Le journaliste et écrivain Charles Rochat-Cenise (1899–1956)[158] compose ainsi un blason « écartelé, aux 1 et 4 de sable à la roue d'or, aux 2 et 3 d'argent à deux cimeterres d'azur passés en sautoir » que

[157] SCHNEIDER, Jean, *Metz : son blason à travers l'histoire*, Metz : Paul Even, 1951, 75 p., p. 46–57 ; voir également « Les armes de Metz » sur le site de la ville : http://www.metz.online.fr/armesdemetz.html (consulté le 15 avril 2020).

[158] Charles Ernest Rochat (-Roud), dit « Rochat-Cenise », fils d'Ernest Louis John Rochat det de Jeanne Louise née Bujard.

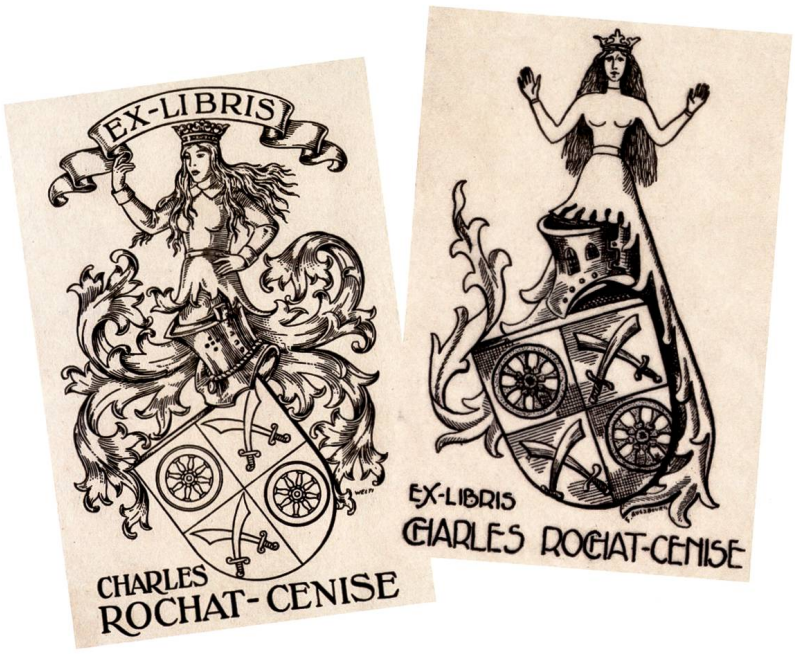

Fig. 45a–b. Ex-libris de Charles Rochat-Cenise (1899–1956) : a) réalisés par Oscar Welti – b) par S. Augsbourg. Le blason réunit les cimeterres et la roue dans un écartelé, les couleurs sont données dans b) par les hachures conventionnelles sur une partie des champs et des meubles.

Rappard mentionne dans son ouvrage. Nous ignorons pourquoi dans cette variante les couleurs du blason aux cimeterres sont soudainement inversées.

En 1994 l'*Istituto Araldico e Genealogico* de Gastone Alberto Cambin (1913–1991) à Lugano réalise un blason « coupé d'azur à deux cimeterres d'argent emmanchés d'or passés en sautoir, et de sable à la roue d'argent ». On observe que la roue y devient pour la première fois d'argent. Si ces deux dernières variantes figurent bien dans les armoriaux, notamment celui de Rappard (1996), on ne rencontre quasiment personne qui les porte au sein de la famille.

La palme de l'originalité est à décerner sans aucun doute à l'archiviste et héraldiste français Jacques Meurgey de Tupigny (1891–1973) qui gratifie René Rochat de la Vallée (1888–1956)[159] d'un blason rassemblant tout ce qui a pu exister dans l'histoire des armoiries Rochat dans le Pays de Vaud :

> « Ecartelé, aux 1 et 4 : de sable à la roue d'or de huit rayons ; aux 2 et 3 : d'azur aux cimeterres d'argent passés en sautoir accompagné en pointe d'un mont de trois coupeaux de sinople surmonté d'un croissant d'or ; sur le tout : d'or à la croix bourdonnée de gueules, au chef d'azur à l'étoile d'or ; le heaume surmonté d'une couronne de comte ; pour cimier, une femme issant, habillée de sable, couronnée d'or, les cheveux épars, les bras étendus ».

Ces armoiries dont la composition fastueuse semble digne d'une haute noblesse ont été régulièrement utilisées par la branche des *Rochat de la Vallée* descendants du Baron René Rochat de la Vallée, fils du dessinateur Jules Rochat (1864–1944)[160]. On les trouve sur plusieurs ex-libris, ainsi que sur un portrait de René lui-même, peint à l'huile en 1956 par un dénommé T. Baudoin.

Les armoiries du « comte » René Rochat de la Vallée

Nicolas Vernot

L'évolution des armoiries de la branche des Rochat de la Vallée constitue un autre témoignage intéressant de la fascination que la noblesse a pu exercer sur certains membres de la famille.

Comme nous l'avons vu, dès le XVIIIe siècle, les Rochaz – et à leur suite quelques Rochat – élaborent une mythologie familiale faisant descendre leur famille de nobles provençaux dénommés Rochas. Tout aussi soucieux de s'assurer une ascendance noble, René Rochat (1888–1956)[161] emprunte une autre voie. De 1919 à 1939 environ, il est en contact épistolaire avec Arthur Dornier, archiviste comtois qu'il sollicite régulièrement dans l'espoir que ce dernier exhume les documents qui permettraient de faire descendre Vinet Rochat d'une des familles nobles qui, en Franche-Comté, ont porté le nom de Roche ou de La Roche[162]. Sa préférence va tout particulièrement à la lignée

[159] René Jean Henri Rochat de la Vallée (-Laurendin), fils de Jules Louis Aloïsse Rochat de la Vallée et de Marie née Bertrand.

[160] Jules Louis Aloïsse Rochat de la Vallée (-Bertrand), fils d'Abraham Ulysse Rochat et de Jeanne Emilie née Matthes.

[161] René Jean Henri Rochat de la Vallée (-Laurendin), dit le comte René Rochat de la Vallée, fils de Jules Louis Aloïsse Rochat et de Marie née Bertrand.

[162] Archives Rochat de La Vallée. L'auteur tient à remercier vivement M. Guy Rochat de la Vallée pour les informations qu'il a bien voulu transmettre sur son ascendance.

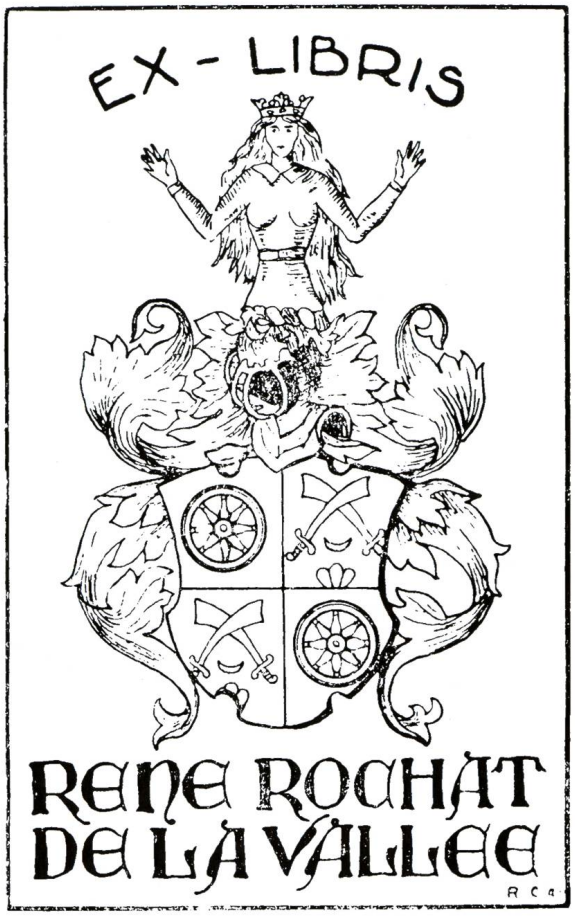

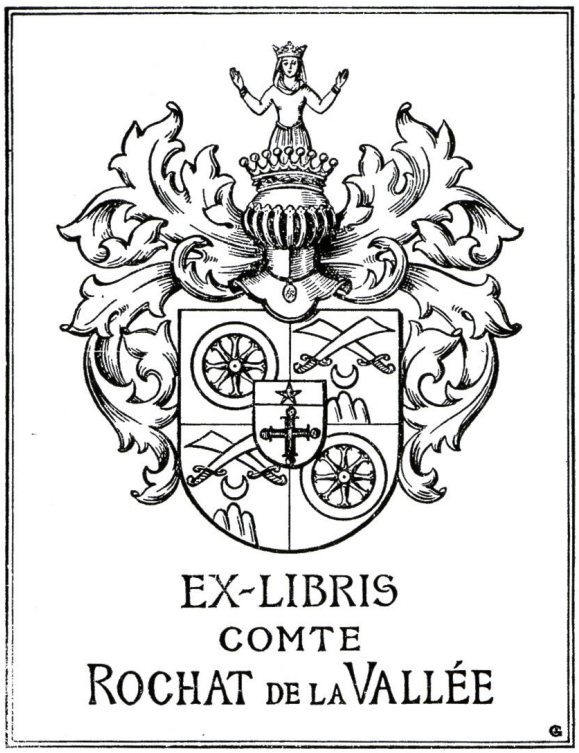

Fig. 46a-b. Ex-libris : a) de René – b) de son fils Philippe de la branche des *Rochat de la Vallée* : celui du père fait apparaître le mont de trois coupeaux et le croissant de lune ; celui du fils ajoute « sur le tout » le blason à la croix bourdonnée.

issue du croisé Othon de La Roche, seigneur de Ray-sur-Saône, décédé en 1234. Pourtant, Arthur Dornier met en garde René Rochat :

« Quant à l'article que vous avez l'intention de faire paraître dans un dictionnaire biographique de Suisse, il ne paraît pas prudent, d'un point de vue historique, de donner des certitudes si vous ne les possédez pas »[163].

C'est que René Rochat souhaite non seulement démontrer cette filiation, mais la faire admettre officiellement : on comprend qu'il envisage ici d'introduire sa généalogie dans le réputé *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse.*

Dans sa démarche, René trouvera en 1943 une oreille plus complaisante en la personne de l'archiviste Jacques Meurgey (1891–1973), avec qui il s'est lié d'amitié. Alors conservateur des Archives nationales où il est chef du Service généalogique, héraldique et sigillographique, Jacques Meurgey s'est lui aussi laissé séduire par les sirènes de la mythologie nobiliaire, se désignant lui-même comme « baron de Tupigny ». C'est lui qui prépare le texte d'un acte que « René Jean Henri Rochat de la Vallée du Lac de Joux » passe le 18 août 1943 devant maître Raymond, notaire à Châtellerault afin de « mettre au rang de ses minutes la copie d'un mémoire concernant l'origine, les armoiries et le nom du famille du comparant, établi par Monsieur Jacques Pierre Meurgey »[164]. La rédaction de cet acte s'inscrit dans une démarche plus générale visant, pour René Rochat, à faire reconnaître par l'État français le port légitime d'un nom à particule.

Le droit français permet les modifications de patronyme selon deux procédures distinctes : il est possible de solliciter soit un *changement de nom*, dans le cas d'un patronyme portant préjudice à son porteur en raison par exemple de son caractère grossier, soit une *rectification de nom*, lorsqu'il s'agit de rétablir une forme antérieure du patronyme (orthographe, rétablissement

[163] Lettre d'Arthur Dornier à René Rochat, 4 avril 1927, archives Rochat de la Vallée.

[164] Minute du 18 août 1943 passée devant Maître Pierre Raymond, notaire à Châtellerault, copie archives Rochat de la Vallée.

d'une particule ou d'un nom de terre porté avant la Révolution…)[165]. C'est cette seconde voie qu'envisagent Jacques Meurgey et René Rochat.

Simplement désigné sous le nom de Rochat dans son acte de naissance à Guéret en 1888, René Rochat parvient à imposer la forme *Rochat de la Vallée du Lac de Joux* sur l'acte de naissance de son fils Philippe en 1923, puis sur sa propre carte d'identité française en 1932. Pour ce faire, il a probablement présenté aux officiers de l'État civil français un extrait d'acte paroissial suisse dans lequel le patronyme Rochat était suivi de la mention « de la Vallée du Lac de Joux », désignant, comme il est fréquent en Suisse, l'origine géographique de l'impétrant. En 1942, René Rochat va plus loin : il effectue des démarches afin d'obtenir du Conseil d'État l'incorporation de cette provenance à son patronyme. C'est le sens de l'acte notarié préparé l'année suivante par Meurgey, destiné à étayer un dossier de demande de *rectification de nom* en jouant sur une ambiguïté : si, en Suisse, chacun comprend que la mention « de la Vallée du Lac de Joux » ne fait pas partie du nom mais renvoie simplement à l'origine géographique, il est possible, aux yeux du droit français, de suggérer qu'il s'agit bel et bien d'une forme ancienne du patronyme, d'origine nobiliaire, que la Révolution aurait supprimée et qu'il serait par conséquent légitime de *rectifier*. A cet effet, l'acte ne manque pas de rappeler que :

> « le non-usage de la particule ne prive jamais une famille de cette particule, et que cette particule peut être rendue par voie de rectification d'état-civil, lorsque le demandeur prouve que le nom de sa famille était précédé autrefois de la particule ».

De fait, le texte rédigé par Jacques Meurgey manie subtilement les ambiguïtés afin de suggérer ce qu'il n'est pas possible de démontrer. Au sujet du patronyme, Meurgey écrit que :

> « le nom de la famille Rochat de Rochejean, étymologiquement et historiquement, s'apparente étroitement à celui de Roche, de Roche, de La Roche, et qu'il est permis d'admettre et d'estimer que la famille Rochat descend d'une très ancienne famille noble de ce nom connue en Bourgogne et en Franche-Comté depuis le XIe siècle. ».

Meurgey joue ici sur le sens du verbe « s'apparenter », qui peut certes désigner le fait d'être uni par des liens familiaux, mais aussi, plus simplement, celui de pouvoir être rapproché par de simples similitudes.

Puis l'acte décrit les armoiries. Dans la mesure où il n'existe en France aucun répertoire héraldique dans lequel les familles pourraient déclarer le blason dont elles font usage, l'acte notarié, valant *date certaine* au regard de la loi, permet de suppléer à cette carence d'enregistrement officiel : en cas de litige, l'acte peut être produit pour démontrer la possession d'armoiries par la partie concernée, à la date portée sur la minute. Meurgey prend donc le soin de préciser que les armoiries de la famille de son ami sont un

> « écartelé aux 1er et 4e d'azur à deux cimeterres d'argent passés en sautoir, accompagnés en pointe d'un mont de trois coupeaux d'argent, surmonté d'un croissant du même, aux 2e et 3e de sable à une roue d'or de huit rais. Le cimier représente une femme issante, habillée de sable, les cheveux épars, les bras étendus, couronnée et ceinturée d'or. ».

Mais Meurgey ne se contente pas d'acter l'association de la roue et des cimeterres comme armoiries de la branche des Rochat de la Vallée. Il met également l'héraldique à contribution pour étayer les prétentions de René Rochat à descendre des comtes de la Roche, par un jeu de formulations prudentes, qui suggèrent plus qu'elles ne démontrent :

> « Les La Roche ou de Ray de La Roche – ajoute-t-il – portaient un écu de gueules au rai d'escarboucle pommeté et fleuronné d'or. Les Rochet portaient de sable à une roue de huit rais d'or. Il y a là une grande similitude d'armoiries. Le rai d'escarboucle est une sorte de roue sans jante avec huit rayons. Ces deux figures sont d'or dans les deux cas et l'on peut en conclure à une identité d'armoiries, à l'origine tout au moins. ».

En parallèle, les Rochat de la Vallée sont reçus dans l'ordre dit de Saint-Lazare comme « chevaliers de justice », Philippe le 29 novembre 1944,

[165] Voir, sur le site des Archives nationales de France, la page « Les changements de noms » : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/helpGuide.action;jsessionid=68D8F5419C2094C6AF3A40F771C08DE1?preview=false&uuid=634296bc-7080-4c5b-be9f-5c5a0e03c120, consultée le 30.07.2020. Merci à Sébastien Nadiras, directeur du Centre d'onomastique des Archives nationales, pour les informations transmises.

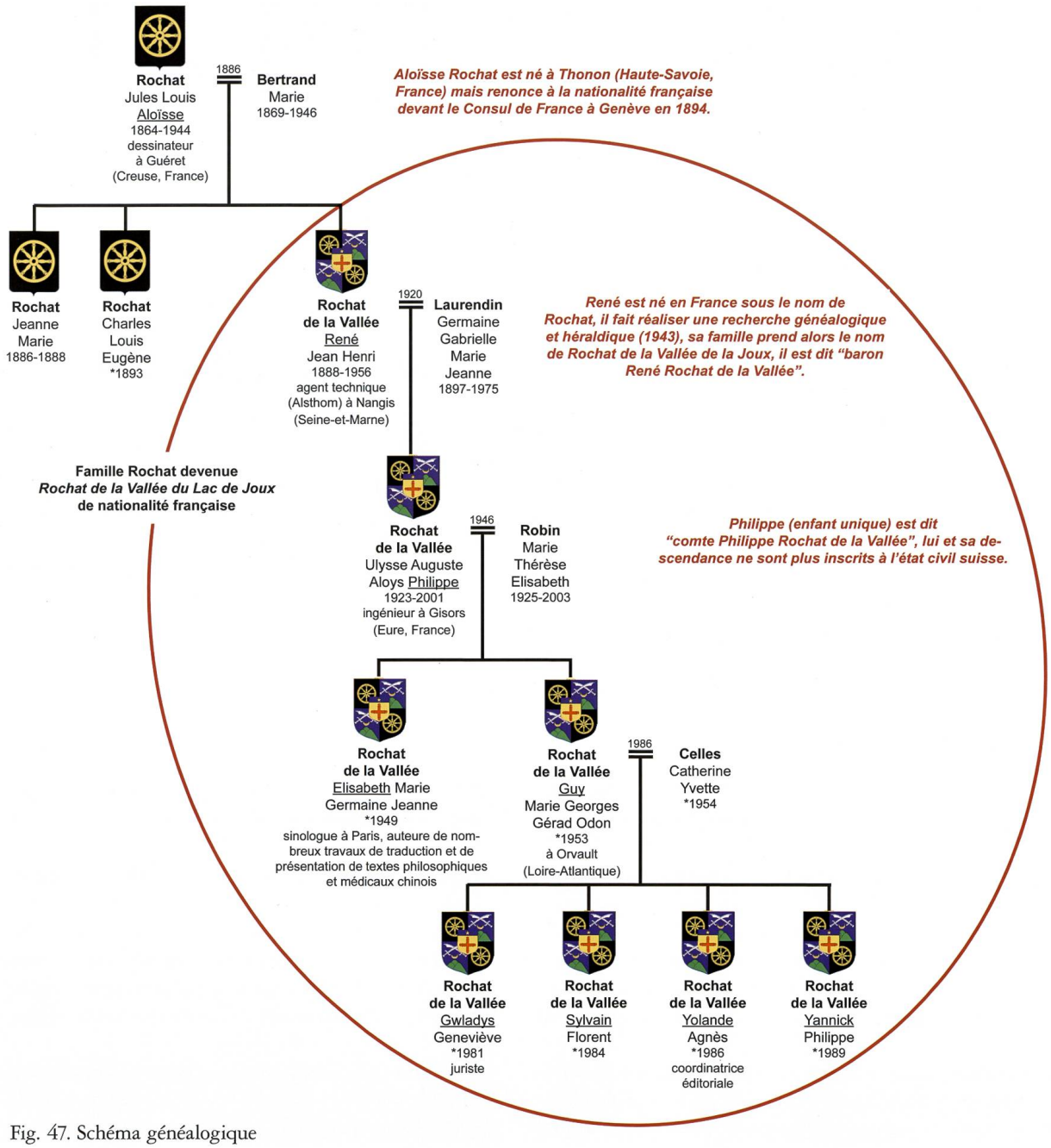

Fig. 47. Schéma généalogique

son père René le 11 novembre 1947[166]. Jacques Meurgey joua probablement un rôle dans cette intronisation dans un ordre que les spécialistes considèrent comme faux[167]. L'insigne, une croix verte à huit pointes, ne manque pas d'être arboré par les deux chevaliers sur les portraits qu'ils se font réaliser en grande tenue. Sur celui peint de René Rochat, il est placé derrière ce qui constitue la variante la plus complexe des armoiries des Rochat : un écartelé à la roue et aux cimeterres, avec sur le tout les armoiries Rochas à la croix bourdonnée ; la couronne comtale renvoie au titre porté par René Rochat en référence aux comtes de La Roche dont il prétendait descendre[168]. Cette allusion est encore plus explicite dans les armoiries qui ornent le

[166] Informations aimablement transmises par le Lieutenant-Colonel Philippe Jourdain, archiviste de l' « ordre militaire et hospitalier de Saint-Lazare de Jérusalem ».

[167] Zeiniger de Borja, Enrique-Carlos, « L'ordre de Saint-Lazare », *Hidalguia*, 1953, n° 3, p. 501–532.

[168] Charondas, *Le cahier noir*, Paris : L'Intermédiaire des chercheurs et curieux, 1991 (1e éd. 1957), 88 p. (entrée *Rochat de La Vallée*). Il s'agit en réalité d'une confusion entre deux familles comtoises de même nom : ce sont les sires de la Roche-en-Montagne, et non ceux de La Roche, seigneurs de Ray, qui portaient le titre de comte.

portait photographique de son fils Philippe, puisque deux bannières aux armes des Ray (un rai d'escarboucle) et des sires de La Roche (un équipolé), agrémentent un écu par ailleurs supporté par deux lions brandissant des cimeterres, sans doute afin d'évoquer les Croisades auxquelles auraient participé ses aïeux…

* * *

Sensiblement différent, le blason réalisé par Raymond Brülhart (1917–1983)[169] en 1946 pour le boucher Roland Rochat (1903–1976)[170] de Mont-la-Ville reflète une volonté de se démarquer. En effet, il est peu probable que Roland ait ignoré les armoiries antérieures de sa famille, Brülhart mettant à la disposition de sa clientèle une importante documentation héraldique. Les armoiries nouvellement conçues se blasonnent ainsi :

> « Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur à la roue de moulin d'argent, aux 2 et 3 d'argent à la tour d'azur ouverte du champ sur un mont de trois coupeaux d'or en pointe ».

Si sa composition et ses couleurs diffèrent du blason traditionnel, sa signification n'en est pas moins similaire. Les roues à engrenages et les tours rappellent les activités industrielles des premiers Rochat ; les émaux (couleurs), en revanche, sont repris du blason communal de Mont-la-Ville (blanc et bleu). Or une telle composition est incontestablement source de malentendus : si le connaisseur averti sera peut-être capable de déceler la continuité symbolique, pour la majorité, une telle variante suggérera au contraire une famille homonyme mais sans lien généalogique. Or, les Rochat de Mont-la-Ville sont du même sang que ceux de la Vallée : s'ils portent le même patronyme, c'est parce qu'ils descendent tous de Vinet. En l'état, chercher à distinguer les branches par des armoiries différenciées peut donc avoir des conséquences regrettables, pouvant aller jusqu'à conduire certains Rochat à oublier qu'ils sont parents. En outre, la démultiplication des variantes ne peut que compliquer sérieusement la tâche du profane qui risque de ne pas savoir à quelle branche attribuer telle version ; une telle initiative peut devenir franchement problématique lorsqu'un membre adopte une variante qu'il fait composer pour lui-même alors que ses proches cousins portent des armes plus anciennes, si bien que le nouvel écu ne représente même pas une branche, mais un simple rameau de la famille[171]. Sur cette question, les Archives cantonales vaudoises ont tranché en 1953 dans les *Principes pour le port des armoiries de famille*[172]. Elles considèrent que si une lignée porte des armoiries et qu'elle acquiert ensuite une nouvelle bourgeoisie, ses rameaux conservent le droit à ces mêmes armes. En outre, le droit aux armoiries ne s'éteint pas en cas de perte d'un droit de bourgeoisie. Ainsi, les Rochat de Mont-la-Ville qui, comme ceux de Croy ou ceux d'Essertines-sur-Rolle, ne sont plus aujourd'hui bourgeois d'aucune commune de la Vallée d'où ils sont pourtant originaires, peuvent continuer à porter l'écu « de sable à la roue d'or »[173].

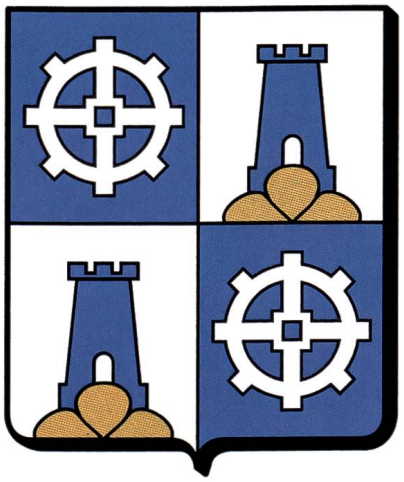

Fig. 48. Rappard, François J., *Armorial vaudois 1936–1996*, p. 112 : ce blason est composé par Raymond Brülhart en 1946 sur commande de Roland Rochat (1903–1976) de Mont-la-Ville. La Branche des Rochat de Mont-la-Ville ne porte pour autant pas ce blason.

Le deuxième groupe de variantes est composé de blasons totalement différents de ceux dont il a été question jusqu'à maintenant. Fort heureusement, de telles créations ex-nihilo ont été

[169] Il s'agit de l'une des premières réalisations de Raymond Brülhart, héraldiste de 1946 à 1983, fondateur du Bureau central d'héraldique suisse, avenue d'Yverdon 1, à Lausanne en 1948. Communication Claude-Georges Brülhart, fils du précédent, héraldiste à Vuisternens-en-Ogoz (2019).

[170] Roland Constant Rochat (-Charoton), fils de Constant Henri Rochat et de Marie Hélène née Martinet.

[171] Rochat, Loïc, *Généalogie* (1999), p. 5–6.

[172] ACV, Y 2 Fichier héraldique.

[173] Nous remercions vivement MM. Jérôme Guisolan et Pierre-Yves Favez, archivistes, respectivement répondant et répondant émérite des questions d'héraldique aux Archives cantonales vaudoises, pour leurs conseils et communications en la matière. En Suisse le système des « brisures » n'est quasiment pas appliqué pour les familles roturières, il permettrait pourtant de différencier les branches d'une même famille en modifiant légèrement un élément du blason tout en veillant à conserver son ou ses meubles initiaux afin d'exprimer la parenté.

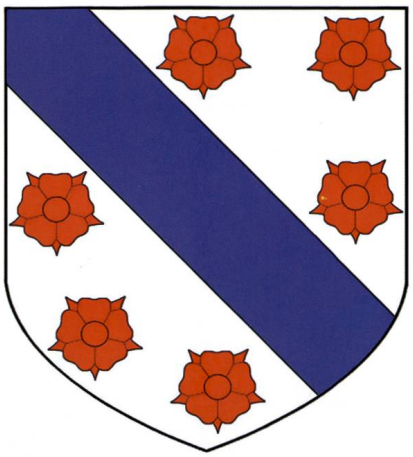

Fig. 49. Blason fantaisiste reçu par Graham Rochat.

rarissimes au XXe siècle. Mentionnons le cas de Graham Rochat, pilote dans la *South African Air Force* (SAAF) installé en Australie en 2000, qui s'est vu gratifié d'un écu « d'argent à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules ». Il est difficile d'attribuer une quelconque valeur à ces armoiries dénuées de toute légitimité historique.

Devise, cri d'armes et logos

Les Rochat semblent réserver l'utilisation de leurs armoiries au domaine privé et familial : très peu d'entreprises fondées par des Rochat utilisent le blason comme marque ou logo commercial. Le Livret de fête du 500e anniversaire[174] présente une collection de publicités émanant de quelque trente enseignes Rochat ; seule l'entreprise d'Aimé Rochat (1912–2007)[175] à Cernier NE insère un petit écu à la roue dans son annonce en page 10, mais probablement à l'occasion de la fête uniquement[176]. La maison Arola Alfred Rochat SA aux Bioux place le logo du 500e dans sa documentation après 1980[177]. Enfin le 15 septembre 2016, l'entreprise Rochat Vins Sàrl fondée par Gilles Rochat (*1969)[178] au Brassus, arbore les armoiries complètes dans son enseigne ainsi que sur ses étiquettes de

Fig. 50. Etoy, enseigne du Domaine des Chentres, chez Jean-Luc Rochat (-Baudat) : on observe ici la présence du blason à la croix bourdonnée.

bouteilles, notamment celles de la Réserve de la famille Rochat commercialisée depuis 2006[179]. André Rochat (1924–2006)[180], vigneron-encaveur à Féchy, n'a jamais fait usage du blason dans son commerce ; à Etoy, Jean-Luc Rochat (-Baudat)[181] non plus, bien que son enseigne intègre le blason à la croix bourdonnée.

Il n'a jamais été réellement observé de devise traditionnelle ou de cri d'armes accompagnant les armoiries des Rochat, c'est-à-dire une phrase courte ou expression symbolique inscrite souvent sur un ruban positionné au-dessous (devise) ou au-dessus (cri) des armoiries. Rappelons toutefois qu'au XVIIIe siècle, les Rochet français, issus des Rochat, ont accompagné l'écu à la croix bourdonnée d'un peu original « Deo et patria ». Au XXe siècle, Charles Rochat-Cenise, dans sa grande créativité héraldique, place à une seule occasion « Je brûle » au-dessus d'un blason à la roue surmonté en chef des lettres « R ★ St. G★ » pour « Rochat de Saint-George » dans un ex-libris personnel. Nous ignorons totalement la signification de cette expression que lui-même n'utilise plus par la suite.

[174] ACV, PP 938/42.

[175] Aimé Samuel Rochat (-Grisel), fils de Léon Gustave Rochat et de Marie Louise née Bourquin.

[176] Jusqu'en 2001, A. Rochat SA était un bureau d'étude et de planification pour l'implantation de cuisines professionnelles, l'achat, la vente, le commerce et la fabrication d'appareils de cuisson professionnels et d'acier inoxydable, le service après-vente ; exploitation d'un département hygiène et d'un département équipement hôtelier.

[177] Alfred Edward Rochat (-Rochat), fils d'Héli Alfred Rochat et de Fanny Henriette née Berney.

[178] Gilles François Louis Rochat, fils de Pierre Gabriel Rochat et de Françoise Jane Hélène née Meylan.

[179] Rochat Vins à Renens a pour but le commerce de vins et de toutes boissons alcoolisées ou non, de tous produits alimentaires ainsi que tout autre produit qui y sont liés (FOSC 182/2016 – 20.09.2016).

[180] André Louis Rochat (-Thomas), fils de Louis Rochat et d'Elisa Isabelle née Bettems.

[181] Jean-Luc Charles Rochat Rochat (-Baudat), fils de Gaston Lucien Rochat.

Modestie, cohérence et unité

Ce parcours dans l'histoire des armoiries des Rochat illustre les aléas parfois complexes de l'héraldique familiale : la rigueur de la science du blason est souvent tempérée par une créativité, voire une fantaisie, qui la rend certes plus humaine, mais qui a généré des fourvoiements que seul un recours critique aux sources permet de dissiper. Ainsi, la présente étude aura non seulement démontré de manière définitive l'origine usurpée des armes à la croix bourdonnée, mais elle aura aussi permis de clarifier un certain nombre d'ambiguïtés concernant les cimeterres et la légitimité les armoiries à la roue, qui devraient désormais – c'est notre souhait – être mieux comprises et représentées de manière plus cohérente.

De nombreux schémas généalogiques de la présente étude identifient les membres de la famille Rochat à l'aide d'un blason. Dès le début la question de leur harmonisation s'est posée : la tentation d'attribuer à tous le blason « de sable à la roue d'or » paraissait aller de soi puisqu'il correspondait à l'immense majorité de la famille. En outre, ces armes ont été retenues par l'Association de la famille Rochat, fondée devant notaire le 27 août 2018 par six personnes du nom de Rochat issues chacune d'une branche différente de l'immense famille, qui porte sur ses statuts les armoiries « de sable à la roue d'or de huit rayons ; avec pour cimier une dame issant, habillée de sable, couronnée d'or, les cheveux épars, les bras étendus ».

Mais dans la mesure où en Suisse chacun est libre de porter les armoiries de son choix, même erronées ou totalement incohérentes, nous avons observé le respect le plus total des variantes que nous avons rencontrées. En parallèle, un effort particulier a été consenti pour contacter la majorité des personnes concernées afin de les sensibiliser à cette question. Ainsi, à Lausanne, Serge Rochat (*1952)[182], qui aurait pu vouloir conserver le blason « écartelé de sable à la roue d'or, et d'argent à deux cimeterres » de ses père et grand-père, a souhaité revenir aux armes originelles à la roue, tout comme Michel Rochat (*1956)[183] dont l'arrière-grand-père portait « d'or à la croix bourdonnée de gueules, au chef d'azur à l'étoile d'or ».

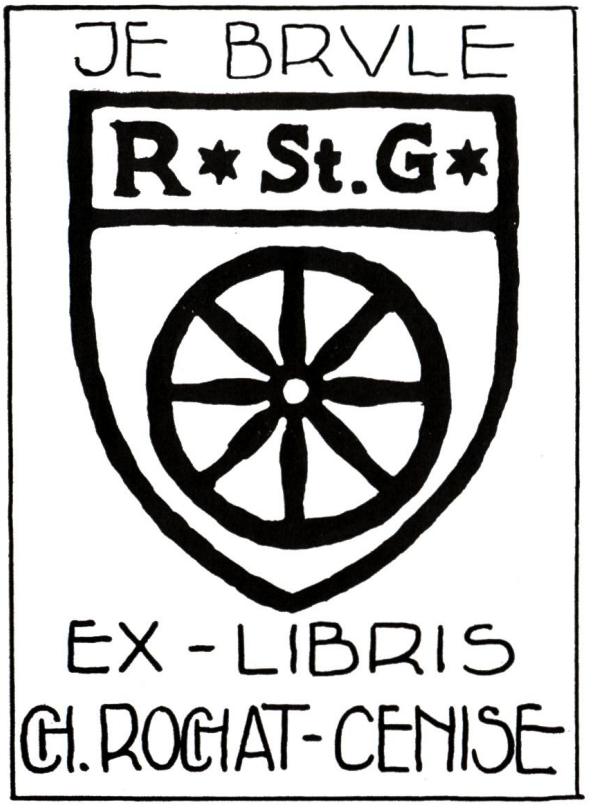

Fig. 51. Ex-libris de Charles Rochat-Cenise (1899–1956) : Cet ex-libris au blason d'un descendant de la branche des Rochat de Saint-George montre une devise « JE BRULE » demeurée sans suite.

La roue l'a emporté également au sein de la descendance d'Emile Rochat (1884–1932)[184] à Vufflens-la-Ville où subsistait encore une certaine confusion. En revanche, au Québec, les frères Frédéric, Mathieu et Stanislas Rochat[185] sont restés fidèles au blason « d'azur aux deux cimeterres d'argent » emporté outre-Atlantique par leur père. Ces quelques exemples illustrent l'infime minorité de Rochat ne portant pas les armes « de sable à la roue d'or ».

Au fil des siècles les Rochat auraient pu se « parer des plumes du paon » comme le redoutait Louis-Lucien Rochat. Ils auraient pu se laisser massivement séduire par des armoiries françaises soi-disant nobles ; ils auraient pu opter pour un écu à la symbolique martiale, virile et fière, évoquant, par une croix couleur sang ou une paire de cimeterres, un passé mythique fait de croisades et d'Orient. De par leur nombre, les Rochat auraient pu

[182] Serge Denis Rochat (-Scholder), fils de Claude Eugène Rochat et de Micheline Alida Marie née Maige

[183] Michel Pierre-Alain Rochat (-Märki), fils d'Alain Louis Michel Rochat et de Jeanine Marie Louise née Richner.

[184] William Emile Rochat (-Varidel), fils d'Emile Henri Louis Rochat et d'Adrienne née Benvegnin.

[185] Frédéric, Mathieu, et Stanislas Rochat, fils de Roger Rochat et de Claudette née Poirier.

également multiplier à foison le nombre de variantes de leur blason. Toutes ces options se sont présentées au fil du temps. En 1996, François Jacques Rappard évoque « l'immense vogue héraldique » que l'armorial de Galbreath a provoqué chez les Vaudois[186]. Il rappelle la présence massive d'héraldistes au Comptoir suisse à Lausanne durant les Trente Glorieuses, et surtout les nombreuses créations d'armoiries pour des familles qui en possédaient déjà, mais sans le savoir. Durant cette période, les familles ont été incitées à distinguer leurs diverses branches en créant, par exemple, un blason différent par commune d'origine, contexte qui a suscité les quatre variantes supplémentaires publiées par Rappard dans son *Armorial Vaudois (1936–1996)*[187].

Pourtant, la consultation des armoriaux, l'analyse des textes de nos devanciers ainsi que nos propres recherches menées auprès de plus de 200 familles Rochat, dans leurs archives et à leur domicile, révèle une situation toute autre. Un blason à la fois sobre et fort exprimant une symbolique témoignant d'activités menées sur la longue durée a été adopté, conservé et transmis de génération en génération. En effet, sur les 246 personnes de la famille rencontrées ou contactées entre 1996 et 2020, seules 7 ont expliqué ne pas porter l'écu à la roue, dont 3 seulement lui préférant les cimeterres[188]. Ceci correspond à moins de 3% des personnes sondées. L'enseignement à tirer de ces trois à quatre siècles d'héraldique familiale est double : ni l'attirance des honneurs en société, ni l'orgueil des armes martiales n'auront vaincu le blason modeste mais cohérent « de sable à la roue d'or ».

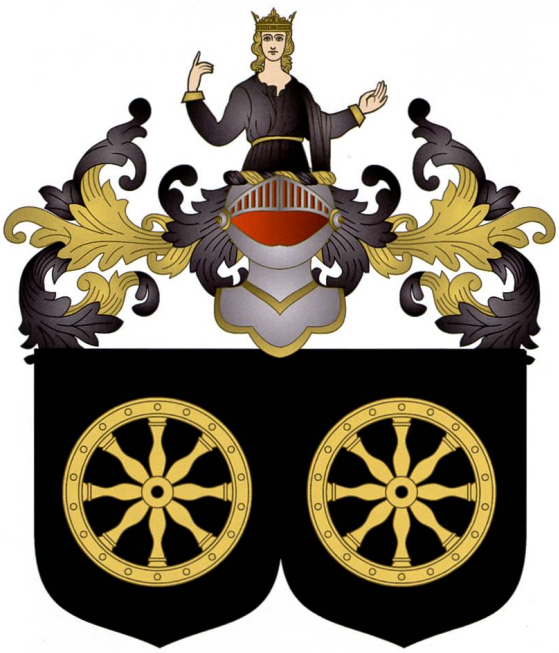

Fig. 52. Armoiries d'alliance « Rochat-Rochat » : le blason des Rochat peut être utilisé à souhait par les membres de la famille, notamment pour illustrer une alliance matrimoniale entre deux membres de la famille Rochat. Dans ce cas le blason est doublé et juxtaposé (dessin d'Arnaud Bunel, 2018).

Nous l'avons vu, aucune loi, directive ou règlement en matière d'héraldique n'empêche de se choisir ses armoiries, quand bien même le choix effectué est inconséquent, insensé ou en rupture avec la tradition. Toutefois, dans leurs armoriaux, Donald-Lyndsay Galbreath et Eugène-Louis Dumont soulignent l'origine unique et commune des Rochat, issus de l'ancêtre Vinet. L'héraldique est le moyen idéal pour exprimer publiquement cette réalité historique établie et reconnue, remarquable pour une famille aussi ramifiée. Le blason permet ainsi de rallier plutôt que de séparer, de réunir plutôt que de disperser. En adoptant un blason unique les Rochat proclament leur appartenance à une histoire commune, à une parenté unique.

[186] Rappard, François Jacques, *Armorial vaudois 1936–1996, op. cit.*, préface.

[187] *Idem*, p. 90, 112.

[188] *Cimeterres* : la descendance de Roger Rochat (1938–2000), au Québec, de la branche de David (Les Places s/Le Pont) ; la famille d'Edmond Aloïs Rochat (1925–2009), de la branche d'Abraham Isaac, asseron au Pont.

Croix bourdonnée : La descendance (éteinte) de Jean Rodolphe Rochaz (1722–1798), lieutenant baillival, de la branche de Romainmôtier ; la descendance de Frédéric Guillaume Dorville Rochat (1867–1940), ingénieur à Lausanne, de la branche de David Rochat-dit-Pirod aux Charbonnières ; la descendance de Richard Wilfrid Rochat (1907–2000), horloger, à Moudon, de la branche d'Isaac Rochat, des Bioux ; La famille de Jean-Luc Charles Roger Rochat (-Baudat), vigneron à Etoy (domaine des Chentres), de la branche de Croy.

Résumé

Quelles sont les vraies armoiries des Rochat ? L'industrieuse roue d'or, sous son cimier à la dame mystérieuse ? La croix bourdonnée, souvenir des croisades ? Deux belliqueux cimeterres ? Autre chose ? Difficile de s'y retrouver, tant le nombre d'armoiries et de variantes attribuées à des Rochat est important : pas moins d'une douzaine ! Situation en apparence paradoxale : tous les Rochat vaudois descendant du même ancêtre, ne devraient-ils pas être unis par les mêmes armoiries ?

Cet article est l'occasion de remettre à plat le très riche dossier héraldique familial pour en dégager, enfin (!), des conclusions claires et étayées. Pendant plus de vingt ans, Loïc Rochat a recueilli dans les publications, les archives et auprès des membres de la famille l'ensemble des représentations des armoiries en usage chez les Rochat depuis trois siècles. Exceptionnel par sa richesse, ce dossier se distingue également par les nombreux écrits que les Rochat eux-mêmes ont, dès le XVIIIe siècle, consacré à leurs armoiries. Afin de restituer les dimensions symboliques, culturelles et sociologiques des diverses manifestations de l'héraldique familiale, il a été fait appel à l'historien et héraldiste Nicolas Vernot, dont les apports montrent combien les armoiries, loin de n'apporter qu'un simple agrément visuel, s'inscrivent dans des stratégies de communication visuelle pensées et assumées.

(Loïc Rochat)

Wenn Bescheidenheit gefragt ist: das Rochat-Wappen

Was ist das wahre Wappen der Familie Rochat? Das fleißige goldene Rad, unter dem Wappen der geheimnisvollen Dame? Das surrende Kreuz, ein Andenken an die Kreuzzüge? Zwei kriegerische Krummsäbel? Sonst noch etwas? Es ist schwierig, sich zurechtzufinden, da die Anzahl der Wappen und Varianten, die der Familie Rochat zugeschrieben werden, so groß ist: nicht weniger als ein Dutzend! Eine scheinbar paradoxe Situation: Da alle Waadtländer Rochat vom gleichen Vorfahren abstammen, sollten sie nicht durch das gleiche Wappen vereint sein?

Dieser Artikel ist eine Gelegenheit, die sehr reichhaltige heraldische Datei der Familie durchzusehen, um endlich (!) klare und begründete Schlussfolgerungen zu ziehen. Mehr als zwanzig Jahre lang hat der Autor aus Publikationen, Archiven und von Familienmitgliedern alle Darstellungen des Wappens gesammelt, welche die Familie Rochat seit drei Jahrhunderten verwendet. Außergewöhnlich in seinem Reichtum, zeichnet sich dieses Dossier auch durch die zahlreichen Schriften aus, welche die Familie Rochat selbst ihrem Wappen seit dem 18. Jahrhundert gewidmet hat. Um die symbolischen, kulturellen und soziologischen Dimensionen der verschiedenen Erscheinungsformen der Familienheraldik wiederherzustellen, wurde der Historiker und Heraldiker Nicolas Vernot hinzugezogen, der in seinen Beiträgen zeigt, dass Wappen keineswegs nur ein visuelles Vergnügen sind, sondern Teil von durchdachten und angenommenen visuellen Kommunikationsstrategien.

(Übersetzung: Horst Boxler)